



ÉLEVAGE INTENSIF & SOUVERAINETÉ

les limites du produire plus

RAPPORT



réseau
action
climat france

Crédits

Rédacteur Ronan Groussier,
Réseau Action Climat France.

Graphiste Sandra Pasini

Avec le soutien de :



Sommaire

Avant-propos
Page 2

Introduction
La souveraineté alimentaire,
nouvelle justification pour
l'intensification de l'élevage
Page 4

1

La production animale
intensive repose sur des
dépendances massives
aux importations
Page 8

La France importe massivement
des matières végétales riches en
protéines pour nourrir ses cheptels
Page 11

La production animale intensive
participe fortement à la
dépendance aux importations
d'engrais et de gaz du pays
Page 22

Des dépendances stratégiques,
sources de fragilité dans un
contexte géopolitique qui se tend
Page 27

2

L'élevage intensif mobilise
une part importante de la
surface cultivée du pays
Page 30

Une grande partie de la surface
arable du pays est utilisée
pour produire l'alimentation
des animaux d'élevage
Page 32

La part de surfaces agricoles
dédiées à l'élevage français est
encore plus importante en prenant
en compte les surfaces importées
Page 37

3

Augmenter la production
animale intensive
aggraverait
la situation relative
à ces enjeux
Page 38

Augmenter la production animale
intensive risquerait
de renforcer davantage
la dépendance du pays
aux importations de soja ...
Page 40

... et d'accroître la part
de la surface cultivée
mobilisée par l'élevage,
en concurrence avec d'autres
productions stratégiques ...
Page 41

... tout en remettant en cause
le renforcement de l'autonomie
protéique, pourtant un enjeu capital
de la souveraineté des élevages
Page 44

4

Engager la transition
de l'élevage et des pratiques
de consommation pour
renforcer la souveraineté
des filières animales
Page 48

L'indispensable développement
des élevages durables
Page 50

La souveraineté de l'élevage ne se
limite pas à un enjeu de production,
mais demande une action politique
sur le levier de la consommation
Page 53

Les évolutions de la consommation
alimentaire induisent des
déséquilibres avec la production
du pays, et sont source
d'importations croissantes
Page 56

Agir pour la souveraineté
des filières animales du pays
demande d'agir prioritairement
sur le levier de la consommation
Page 60

Avant-propos

Depuis quelques années, la souveraineté alimentaire s'est imposée comme un des axes principaux des déclarations et objectifs relatifs aux politiques agricoles françaises. L'utilisation récente du concept de souveraineté alimentaire dans le débat public français renvoie pourtant à une conception erronée qui semble ignorer que le terme est précisément défini en droit international, consacrant le droit des producteurs et des citoyens de participer aux décisions qui les concernent relatifs aux systèmes alimentaires et agricoles. Elle constitue ainsi l'une des conditions essentielles à la réalisation du droit à l'alimentation.

Sa réappropriation et mise en avant, quasi systématique, par les sphères dirigeantes agricoles et politiques sert désormais un tout autre discours et objectif. La notion de souveraineté alimentaire est ainsi de plus en plus utilisée pour insister sur la nécessité de produire plus, dans le cadre d'une approche basée sur des indicateurs quantitatifs. Cette approche renvoie en réalité plutôt aux concepts d'autonomie et d'autosuffisance alimentaire tout en insistant fortement sur la notion de balance commerciale.

Face à la hausse des importations de viandes constatée dans certaines filières et aux difficultés rencontrées par les éleveurs, ce discours est particulièrement fort concernant le secteur de la production animale. Un narratif politique est ainsi en train de s'imposer visant à augmenter et intensifier la production animale française, pour avoir des élevages plus grands et plus intensifs, au prétexte de la recherche de "souveraineté".

Néanmoins, la question de l'approvisionnement français en productions animales ne peut pas être traitée en silo, en se limitant à l'observation du taux de couverture de la consommation nationale par la production pour tel ou tel

La notion de souveraineté alimentaire est de plus en plus réduite à la volonté de produire plus et est utilisée à des fins d'intensification de la production animale française.

produit animal. Les filières d'élevage intensif sont loin d'être autonomes pour l'alimentation des animaux. À cette fin, elles mobilisent aussi une grande part de la surface cultivée française. L'impact de leur développement et de leur industrialisation doit donc aussi être pensé en lien avec ces éléments, afin de ne pas aggraver les dépendances existantes de ces filières ni empiéter sur des surfaces allouées à des cultures nécessaires à l'alimentation humaine saine par exemple. En outre, l'enjeu de souveraineté et de dépendances aux importations des filières d'élevage ne peut être restreint à la seule question de la production, alors que le levier de la demande et du rééquilibrage de l'assiette est absolument clé.

Tout en rappelant que le terme est défini en droit international et ne peut pas être redéfini de manière unilatérale, le Réseau Action Climat a choisi, dans le présent rapport, de prendre au mot la notion de souveraineté alimentaire selon son acception utilisée dans les débats actuels, renvoyant plutôt aux notions d'autonomie alimentaire voire d'autosuffisance et de balance commerciale. En effet, le travail effectué ici a pour but de mettre en lumière les contradictions existant d'une part entre un discours dominant axé sur la notion de souveraineté alimentaire et d'autre part la promotion (au nom de cette souveraineté) d'un élevage intensif extrêmement dépendant aux importations et aux besoins en surfaces cultivées. En conséquence, le Réseau Action Climat souhaite apporter des chiffres et des ordres de grandeur clés, afin de nourrir, remettre en perspective ce débat et avoir une vision plus complète des enjeux de l'élevage en termes de souveraineté alimentaire du pays.

Introduction

La souveraineté alimentaire, nouvelle justification pour l'intensification de l'élevage

La souveraineté alimentaire, une nouvelle boussole

La souveraineté alimentaire s'est imposée comme un des axes principaux des déclarations et objectifs relatifs aux politiques publiques agricoles françaises. L'utilisation de cette notion par les sphères dirigeantes agricoles et politiques s'est renforcée, à l'aune de la crise covid et d'une donne géopolitique plus tendue, avec la guerre en Ukraine notamment. L'utilisation du terme de souveraineté se poursuit depuis, de façon prégnante, dans un contexte de mal-être et de contestation agricole exacerbés par la concurrence commerciale accrue à laquelle font face les agriculteurs.

Ainsi, au mois de mars 2020, la FNSEA publiait un manifeste⁵ centré sur cette notion, puis appelait l'Europe à « remettre la souveraineté alimentaire en priorité absolue »⁶ en mars 2022, en réaction au déclenchement de la guerre en Ukraine. Deux mois plus tard, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est renommé ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Plus récemment, ce discours a été réactivé que ce soit durant les mobilisations agricoles du début d'année 2024, ou à

l'occasion de la campagne pour les élections européennes⁷. À cette liste, s'ajoute l'exemple notoire du récent projet de loi d'orientation agricole. Alors que sa première mouture, ainsi que le pacte associé présenté fin décembre 2023, avaient pour objet le renouvellement des générations agricoles, le texte finalement examiné à l'Assemblée nationale au printemps 2024 est renommé « projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture ». Dans son article 1^{er}, le texte, dont le processus législatif est toujours en cours du fait de la tenue des élections législatives anticipées, vise à faire de la notion de souveraineté alimentaire la boussole des politiques publiques agricoles françaises.

En parallèle de ce discours porté par les pouvoirs publics et les principaux acteurs agricoles, l'intérêt pour les produits locaux et le fait de « manger local » s'est fortement développé auprès du grand public, devenant un facteur de choix important pour les consommateurs. La consommation de produits issus des territoires est devenue un des mots d'ordre des ministres de l'Agriculture de ses dernières années, à l'image des appels de Julien Denormandie⁸

⁵ Savoir tirer les leçons de la crise du covid-19 - Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire, FNSEA, 2020.

⁶ Communiqué de presse : Conséquences de la Guerre en Ukraine : L'Union Européenne doit remettre la souveraineté alimentaire en priorité absolue, FNSEA, 2 mars 2022.

⁷ Propositions de la FNSEA pour mettre la souveraineté agricole et alimentaire au cœur des politiques européennes, publiées le 22 mai 2024.

⁸ « Un poulet ukrainien, ce n'est pas la même chose qu'un poulet français » : le ministre de l'Agriculture prône le « patriotisme nutritionnel », FranceInfo, 2021.

au « patriotisme nutritionnel » et de Didier Guillaume⁹ au « patriotisme alimentaire ». En 2024, 74 % des Français déclarent avoir augmenté leur consommation de produits locaux au cours des deux dernières années, et environ les deux tiers aspirent à davantage d'aliments produits localement dans leur alimentation.

Souveraineté alimentaire, de quoi parle-t-on ?

L'utilisation récente du concept de souveraineté alimentaire dans le débat public français renvoie pourtant à une conception erronée qui semble ignorer que le terme est précisément défini en droit international. Originellement, il provient du mouvement international paysan Via Campesina, en réaction aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) appliquées aux produits agricoles et à la libéralisation et l'ouverture des marchés nationaux aux échanges internationaux de denrées alimentaires pour nourrir les populations en vogue dans les années 90. Depuis, la notion de souveraineté alimentaire a été reconnue en droit international, avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP)¹⁰. Désormais inscrite dans le cadre des droits humains, elle devient interconnectée et intrinsèquement liée à la réalisation d'autres droits. Elle constitue l'une des conditions essentielles à la réalisation du droit à l'alimentation¹¹. Les producteurs et les citoyens ont le droit de participer aux décisions qui les concernent relatives aux systèmes alimentaires et agricoles. Ils ont le droit à une nourriture saine et suffisante produite par des méthodes écologiques et durables respectueuses de leur culture. Cette notion implique également une solidarité entre les États : la souveraineté alimentaire d'un État, à travers ses politiques en matière d'agriculture et d'alimentation, ne saurait mettre en danger la souveraineté alimentaire d'États tiers.

Néanmoins, sa réappropriation et mise en avant, quasi systématique, par les organisations agricoles dominantes et les pouvoirs publics sert désormais un tout autre discours et objectif. De nombreux observateurs remarquent que depuis quelques années, « *la notion de souveraineté alimentaire est régulièrement abordée, débattue, et surtout utilisée comme un argument pour défendre la nécessité de produire* »¹², y compris pour s'affranchir de certaines règles environnementales. La notion est ainsi de plus en plus réduite à des indicateurs de production, dans l'idée qu'il faut produire plus pour améliorer la balance commerciale du pays sur les denrées agricoles, quitte à entrer en contradiction avec le concept originel. L'usage à foison de ce terme dans des significations diverses est source de confusion.

Dans ce contexte, FranceAgriMer la définit, dans un rapport publié en 2023¹³, comme « la capacité d'autodétermination d'un État sur les systèmes alimentaires qui se déploient sur son territoire », tout en soulignant son caractère protéiforme. Ce rapport insiste sur une dimension particulière de la souveraineté alimentaire : la maîtrise des dépendances externes, qu'il caractérise notamment par les quatre indicateurs suivants :

- **le taux d'auto-provisionnement :**
= production / consommation ;
- **le taux de couverture de la consommation par la production nationale :**
= (production - exportations) / consommation ;
- **la capacité d'exportations :**
= exportations / (production + importations) ;
- **la dépendance aux importations :** =
importations / consommation.

Cette définition témoigne du basculement vers une vision davantage quantitative de la souveraineté alimentaire, qui s'apparente par certains égards plutôt aux notions d'autosuffisance alimentaire ou encore d'autonomie alimentaire.

Elle se concentre sur l'importance portée à maximiser l'approvisionnement alimentaire du pays par la

⁹ Coronavirus : Didier Guillaume « appelle au patriotisme alimentaire », RTL, 2020.

¹⁰ United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas, 2018.

¹¹ Droit à l'alimentation : la France doit se mettre à table (p. 31), Action Contre la Faim, 2024.

¹² Souveraineté alimentaire européenne, que disent les chiffres ?, Agriculture stratégies, 2023.

¹³ Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan, France AgriMer, 2023.

production agricole nationale ainsi qu'une vigilance accrue aux situations de dépendances que peut générer cet approvisionnement, et se confond souvent avec la défense du solde de la balance commerciale agricole.

Enfin, cette définition ne tranche pas sur l'échelle géographique à considérer. Certains en font un élément de la souveraineté nationale, tandis que pour d'autres elle fait plus sens à l'échelle européenne.

Tout en rappelant que le terme est défini en droit international et ne peut pas être redéfini de manière unilatérale, le Réseau Action Climat a choisi, dans le présent rapport, de traiter la notion de souveraineté alimentaire selon son acception utilisée dans les débats actuels, renvoyant donc plutôt aux notions d'autonomie et d'autosuffisance alimentaire voire d'étude de la balance commerciale. En effet, le travail effectué ici a notamment pour but de mettre en lumière les contradictions existant d'une part entre un discours dominant axé sur l'utilisation de la notion de souveraineté alimentaire et d'autre part la promotion d'un élevage intensif extrêmement dépendant aux importations et aux besoins en terres arables.

Un bref état des lieux de la production et de la consommation de produits d'origine animale en France

Le discours sur les carences en termes de souveraineté alimentaire est particulièrement fort concernant le secteur de l'élevage. Cela s'explique par le fait que les importations de viande augmentent depuis plusieurs années en France pour faire face à la consommation du pays, tandis que le cheptel décroît de manière tendancielle (en particulier pour la filière bovine). La filière de la volaille affiche ainsi un taux de dépendance aux importations préoccupant, avec une production qui se maintient mais ne permet pas de couvrir la consommation nationale. Sur les années 2019-2021, 42 % de la viande de poulet consommée en France a été importée¹⁴, tout en maintenant une capacité d'exportations de 19 %. Ce phénomène

d'importation a continué d'augmenter atteignant 50 % en 2023¹⁵. Le constat est encore pire pour la filière ovine, mais meilleur sur les filières de viande porcine, bovine et les filières laitières. Cependant, chaque filière a ses particularités et fait face à des enjeux qui lui sont propres. La filière bovine affiche un taux d'auto-approvisionnement de 95 %, avec des importations maîtrisées et qui refluent en 2023¹⁶, mais une baisse constante de la production du fait de la baisse du cheptel.

Plus largement, ce discours s'inscrit dans un secteur de l'élevage traversé par des difficultés. Le défi du renouvellement des générations qui se traduit par une baisse du nombre d'exploitations, à l'œuvre dans le monde agricole, y est encore plus prononcée (un tiers d'exploitations en moins entre 2010 et 2020¹⁷), débouchant sur un phénomène de concentration croissante des animaux dans un nombre plus réduit de fermes et s'accompagnant d'une intensification des pratiques. Dans les différentes filières, les éleveurs font par ailleurs face à des risques sanitaires croissants avec la diffusion d'épidémies épizootiques. À cela, s'ajoutent les impacts du changement climatique, la hausse des coûts de production, la concurrence des importations qui aboutissent pour beaucoup à de faibles revenus. Les éleveurs de bovins viande ou d'ovins figurent ainsi parmi les professions agricoles les moins bien rémunérées. En conséquence, une partie des éleveurs exprime un sentiment de détresse et fait office de fer de lance dans les mouvements de mobilisations agricoles qui se sont déroulés en 2024.

Une volonté politique affirmée de renforcer la production animale intensive

Dans ce contexte, un véritable revirement politique s'est opéré, s'illustrant au sommet de l'État. Si en 2017, le président Macron prônait la « montée

¹⁴ Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan, Franceagrimer, 2023.

¹⁵ Dossier de presse : La filière des volailles françaises en appelle au soutien collectif dans la reconquête de la souveraineté alimentaire, ANVOL, février 2024.

¹⁶ Synthèses conjoncturelles : bovins, Agreste, 2024.

¹⁷ Recensement agricole 2020, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022.

en gamme » de l'élevage français¹⁸, quelques années plus tard, c'est l'impératif de lutte contre « les dépendances alimentaires » et de souveraineté alimentaire qui ressort¹⁹. Ce revirement faisait dire à Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, lors du 78e congrès annuel du syndicat²⁰ en mars 2023, que « *le discours de la montée en gamme a vécu* ». Quelques mois plus tard, le ministre de l'agriculture Marc Fesneau déclarait pour sa part qu'il est nécessaire d'« *arriver à dire qu'il faut travailler sur l'entrée de gamme* »²¹ et que « *si l'on veut reconquérir [le marché de la volaille], il faudra multiplier notre production par deux* »²², appelant ainsi de ses vœux l'augmentation et l'intensification de la production de poulets, en cohérence avec le souhait de l'interprofession Anvol de reconquérir la production standard.

Cette volonté politique est maintenant inscrite dans la publication d'un plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage²³ publié au mois de février 2024. Un narratif politique est ainsi en train de s'imposer sur la nécessité d'augmenter et d'intensifier la production animale française au nom de la recherche de « souveraineté ».

Ne pas raisonner en silo et élargir la réflexion sur les enjeux de souveraineté liés à l'élevage en France

« *Produire ce que nous consommons.* » « *Être en capacité d'approvisionner sa population en denrées alimentaires issues d'animaux élevés sur le sol français.* » Ainsi formulées, les intentions du plan de souveraineté de

l'élevage apparaissent louables. Cependant, l'accroissement de la production animale intensive, outre les conséquences environnementales et sanitaires multiples qu'elle engendrerait, est discutable y compris du point de vue de l'amélioration de l'autonomie et de l'autosuffisance du système agricole du pays. Le débat est souvent réduit à l'observation du taux de couverture de la consommation nationale par la production ou encore de dépendance aux importations pour tel ou tel produit animal. Or l'analyse mérite d'aller plus loin pour être complète. L'approvisionnement en alimentation animale doit aussi être considéré, car il constitue un facteur de production clé des filières d'élevage et participe à la souveraineté de ces filières. Le Réseau Action Climat souhaite donc apporter des chiffres et des ordres de grandeur clés, afin de nourrir et de remettre en perspective ce débat et avoir une vision plus complète des enjeux de souveraineté liés à la production animale.

Les deux premières parties du rapport visent à dresser un état des lieux des conditions de l'approvisionnement des filières d'élevage en alimentation animale. En effet, les filières d'élevage intensif entretiennent des relations de dépendance pour leur production, notamment des importations fortes pour l'alimentation des animaux (PARTIE 1). Leur souveraineté doit dès lors être mesurée à cette aune également. En outre, les filières d'élevage intensif mobilisent une part importante de la surface cultivée française, pour la production de l'alimentation animale (PARTIE 2). La troisième partie cherche à détailler les conséquences d'un scénario d'augmentation significative de la production animale intensive au regard de ces deux points (PARTIE 3). Cela poserait une équation complexe notamment en termes de dépendances à certaines importations, de balance commerciale et d'autonomie protéique, alors que les terres arables sont limitées et que les besoins en biomasse et production agricole s'intensifient. Finalement, la quatrième partie fait le lien avec l'action indispensable à mener sur la demande alimentaire et le rééquilibrage des assiettes, seule issue possible, en association avec le développement des élevages durables, pour sortir de l'impasse sur la souveraineté de l'élevage sans exacerber les dépendances existantes pour la production animale et les concurrences d'usage qu'induirait son augmentation massive (PARTIE 4).

¹⁸ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la politique agricole, à Rungis le 11 octobre 2017, en clôture des États généraux de l'alimentation.

¹⁹ Souveraineté alimentaire : Emmanuel Macron demande un « réajustement » de la politique commerciale de l'UE, Euractiv, 25 avril 2024.

²⁰ La FNSEA se félicite d'imposer sa vision de l'agriculture au gouvernement, Le Monde, 29 mars 2024.

²¹ Élevage : la revanche du modèle intensif, Le Point, 12 septembre 2023.

²² Déclaration de M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture, au Sénat le 29 mai 2024.

²³ Communiqué de presse : lancement du plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 25 février 2024.



DKAI

RICHARD KAI

RDKAI

AI

RDKAI

UASC

SMOL

Maersk

1

La production animale intensive repose sur des dépendances massives aux importations

La question de la souveraineté des filières animales ne se mesure pas uniquement à l'aune des indicateurs de bilan relatifs à la production et à la consommation des viandes ou produits laitiers. En effet, la production animale nécessite des apports importants en matières premières agricoles pour nourrir les animaux, et d'intrants pour la production de ces matières premières, pour lesquels des enjeux importants de souveraineté se posent. **Cette première partie vise à faire un état des lieux de ces dépendances aux importations.**

Quelques points préliminaires sur l'alimentation animale

Les animaux d'élevage se distinguent en deux grands types :

→ Les ruminants

(les bovins, ovins et caprins)

→ Les mono-gastriques

(principalement les volailles et les porcs).

Cette distinction repose sur leur mode d'alimentation. Les ruminants sont en mesure de digérer les matières riches en cellulose comme l'herbe et ont ainsi la capacité de paître pour se nourrir, contrairement aux mono-gastriques.

Les matières premières agricoles utilisées en alimentation animale se divisent ainsi en deux grandes catégories : les fourrages et les matières dites concentrées.

→ Les fourrages

Ils sont principalement constitués d'herbe pâturée ou récoltée, de foin ou de maïs ensilage.

→ Les concentrés

Ils regroupent les grains de céréales, les graines d'oléoprotéagineux, les tourteaux, les co-produits agricoles valorisés par les animaux ou encore des racines et la luzerne déshydratée.

Les ruminants sont majoritairement nourris à base de fourrages et une part d'aliments concentrés est également intégrée à leur alimentation, variable selon les systèmes de production.

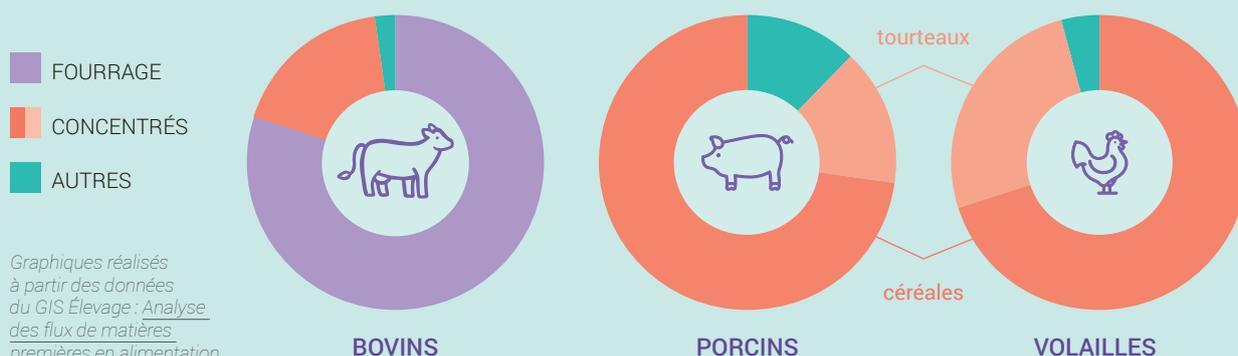
Les mono-gastriques sont essentiellement nourris à base de concentrés, principalement à base de grains de céréales (blé, maïs, orge, etc.) et d'oléagineux sous forme de tourteaux et de grains.

Les types d'aliments sont schématiquement classés selon qu'ils répondent aux besoins énergétiques ou protéiques des animaux.

L'alimentation animale constitue un enjeu et un facteur de production clé pour les élevages à double titre. Elle doit répondre aux besoins nutritionnels des animaux, et en ce sens est indispensable à leur bon développement. Son coût représente une part importante du coût de production des animaux, en particulier pour les filières mono-gastriques.

Dans les filières mono-gastriques d'élevages intensifs, l'alimentation est en grande partie ou en totalité d'origine industrielle. Pour les élevages bovins, l'intensification des pratiques se traduit pour l'alimentation du bétail en un recours accru aux aliments concentrés (grains de céréales et tourteaux d'oléagineux), au détriment de la consommation d'herbe voire d'un abandon total du pâturage dans certains cas. ●

RATION ALIMENTAIRE MOYENNE



La France importe massivement des matières végétales riches en protéines pour nourrir ses cheptels.

Si l'approvisionnement concernant les fourrages et les céréales est largement assuré par la production du pays, celui pour les matières concentrées protéiques est fortement dépendant de l'extérieur.

Des importations de protéines végétales considérables, sous forme de tourteaux d'oléagineux

Une étude du Service des données et études statistiques publiée fin 2023²⁴ s'est intéressée aux flux concernant les importations de soja en France. **Sur la période 2012-2021, la France a importé en moyenne 3 616 000 tonnes de soja par an, pour une production annuelle moyenne de 321 000 tonnes.** Les quantités de soja importées étaient sur cette période plus de 11 fois supérieures aux quantités produites sur le territoire.

Si les importations annuelles se situaient autour de 4 millions de tonnes sur la période 2012-2016, elles ont baissé et se sont stabilisées autour des 3 millions de tonnes depuis → *Fig. 1 page suivante*. Dans le même temps, les surfaces allouées au soja ont fortement augmenté (de 21 800 ha en 2008 à 184 000 ha en 2022), permettant à la production nationale de se

développer. Cependant, l'augmentation des surfaces cultivées en soja marque une pause. Elles ont reflué à 158 000 ha en 2023 et sont estimées à 148 000 pour l'année 2024, soit 12,7 % de moins que sur la période 2019-2023²⁵ en moyenne.

Mais surtout, la production reste encore très largement inférieure à la consommation. L'augmentation de la production induite par le développement des surfaces reste marginale comparé aux besoins. Ainsi, selon les statistiques publiées par Agreste²⁶, pour la campagne 2021-2022, la production française était de 439 000 t de fèves de soja, pour des importations s'élevant à 570 000 t de fèves auxquelles s'ajoutent 2 837 000 t de tourteaux importés. **Plus des deux-tiers des graines de soja utilisées sur le marché intérieur français étaient issues d'importations, tandis que ce chiffre s'élève à 95 % pour ce qui est des tourteaux de soja**, qui représentent la majorité des volumes. Autrement dit, le taux d'approvisionnement français en tourteaux de soja est extrêmement faible, de l'ordre de 5 %, avec 79 %²⁷ de ces importations en provenance de pays hors de l'Union européenne en 2021.

²⁴ Importations françaises de matières premières visées par la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée entre 2012-2021, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Service des données et des études statistiques (SDES), 2023.

²⁵ Infos rapides Grandes cultures, juillet 2024, Agreste

²⁶ Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2021-2022, Agreste.

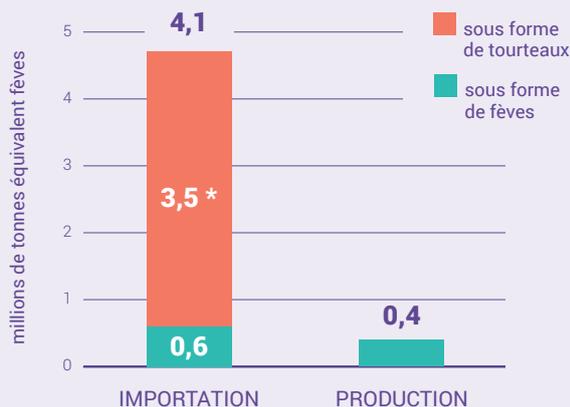
²⁷ 3201 kt de tourteaux de soja sont utilisés pour l'alimentation des animaux. 3058 kt sont issus d'importations, dont 2431 kt en provenance de pays hors UE (pour la campagne 2021-2022).

FIG. 1 LES IMPORTATIONS DE TOURTEAUX DE SOJA SE MAINTIENNENT À 3 MILLIONS DE TONNES PAR AN



Graphique réalisé à partir des données FAOStat

FIG. 2 SOJA : UN DÉSÉQUILIBRE IMPORTATIONS/PRODUCTION TRÈS IMPORTANT



* = 2,8 millions de tonnes en tourteaux

Graphique réalisé à partir des données Agreste de la campagne 2021-2022

Étant donné que 1,25 tonne de fèves de soja est nécessaire pour produire 1 tonne de tourteau, la production de fèves de soja sur le territoire devrait s'élever à plus de 3,5 millions de tonnes pour couvrir les seuls besoins en tourteaux. Cela signifie que cette production devrait être plus de 8 fois supérieure, et ce sans compter les autres usages (alimentation humaine ou alimentation animale directement à base de fèves notamment). Le coût de ces importations de tourteaux de soja s'est par ailleurs élevé à plus d'1,2 milliard en 2021 et près de 1,5 milliard d'euros en 2022²⁸, du fait de la hausse des cours des tourteaux de soja. ← Fig. 2 ci-contre.

Bien que moins élevée, la France importe aussi une quantité non négligeable de tourteaux de tournesol. Alors que ces importations étaient plutôt faibles, une hausse marquée s'est produite en 2009, puis surtout en 2012. Depuis lors, elles oscillent entre 0,8 et 1 million de tonnes par an, avec une baisse qui s'est opérée depuis 2021 autour de 700 000 tonnes, soit malgré tout encore trois fois supérieur à la moyenne d'avant 2009. ↗ Fig. 3 page suivante.

²⁸ Données FAOStat : 1,389 et 1,564 milliard de dollars pour les importations françaises de tourteaux de soja en 2021 et 2022. Taux de change retenus : 1,1326 en 2021 et 1,0666 en 2022 (source INSEE)

FIG. 3 ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE TOURTEAUX DE TOURNESOL EN FRANCE



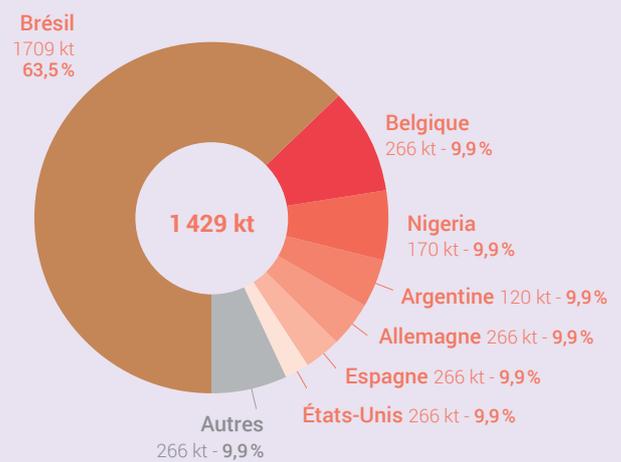
Graphique réalisé à partir des données FAOStat

Des importations provenant en grande majorité de pays tiers à l'Union européenne

Les importations de soja se font en grande majorité en provenance de pays tiers non européens, et plus particulièrement d'Amérique latine et notamment du Brésil. Sur la période 2012-2021, 65 % des importations françaises de soja provenaient du Brésil (soit 2,4 millions de tonnes par an en moyenne) et 9 % d'Argentine (pour 338 000 tonnes respectivement)²⁹. Les États-Unis et l'Inde comptent pour leur part pour respectivement 8 % et 6 %. La part en provenance du Brésil et de l'Argentine a eu tendance à se réduire entre 2012 et 2021, passant de 81 à 73 % des importations de soja. Cependant, l'écrasante majorité de ces importations provient toujours de ces deux pays.

Et ce d'autant plus qu'une partie des importations indiquées comme provenant de pays européens (Pays-Bas, Belgique notamment) est en réalité également originaire de pays tiers. Elles transitent par ces pays et sont ensuite réexportées. → Fig. 4 ci-contre.

FIG. 4 ORIGINE DES IMPORTATIONS DE TOURTEAUX DE SOJA EN FRANCE • 2022-2023



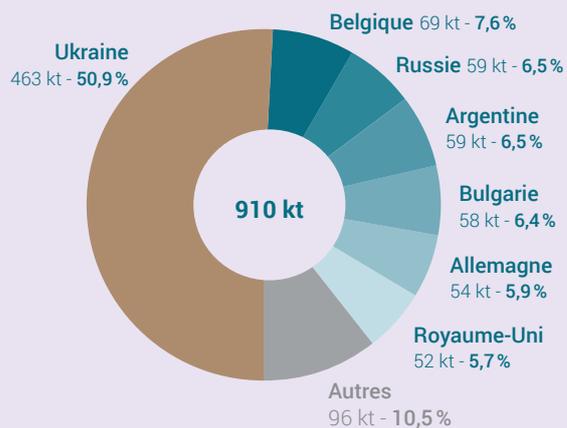
Sources : Terre Univia d'après Douanes

kt = 1 000 tonnes

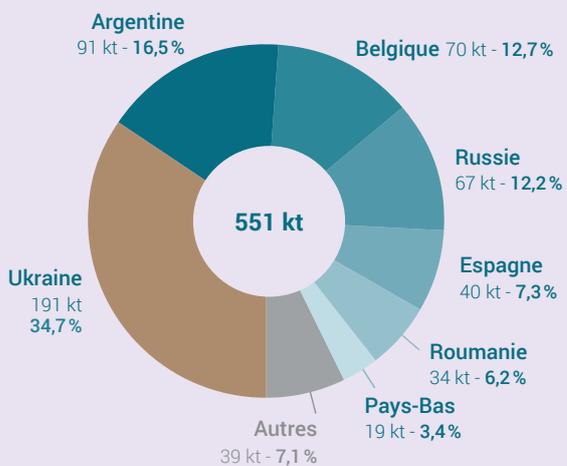
²⁹ Importations françaises de matières premières visées par la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée entre 2012-2021, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Service des données et des études statistiques (SDES), 2023.

FIG. 5 ÉVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN TOURTEAUX DE TOURNESOL, AU DÉTRIMENT DE L'UKRAINE ET AU PROFIT DE LA RUSSIE ET DE L'ARGENTINE

IMPORTATIONS → FRANCE
TOURTEAUX DE TOURNESOL
2020 • 2021



IMPORTATIONS → FRANCE
TOURTEAUX DE TOURNESOL
2020 • 2022



IMPORTATIONS → FRANCE
TOURTEAUX DE TOURNESOL
2022 • 2023

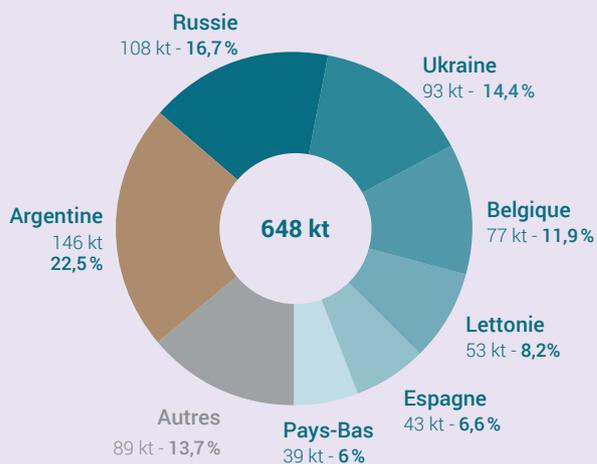
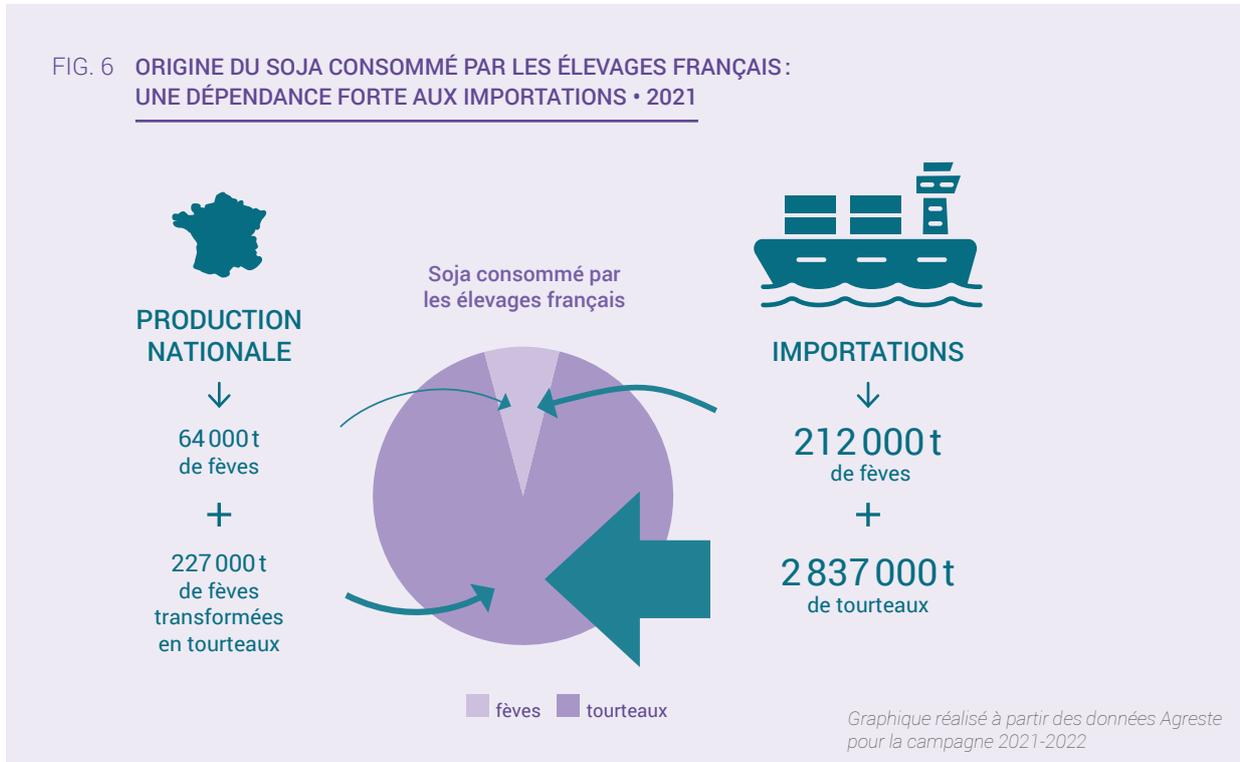


FIG. 6 ORIGINE DU SOJA CONSOMMÉ PAR LES ÉLEVAGES FRANÇAIS :
UNE DÉPENDANCE FORTE AUX IMPORTATIONS • 2021



Pour ce qui est des importations de tourteaux de tournesol, l'approvisionnement français provenait principalement d'Ukraine. La France était ainsi le premier acheteur de tourteaux de tournesol ukrainiens³⁰. Ainsi, en 2021, sur les 910 000 t importées par la France, 51 % provenaient d'Ukraine³¹. Cependant, en 2022 cette part a chuté à 34,7 % (pour 191 000 t)³², et à 14,4 % (93 000 t) en 2023³³. Cela s'explique directement par le déclenchement de la guerre en Ukraine, et les difficultés que cela a entraîné pour ce pays en termes de capacité de production et d'exportation.

Cela a créé un rééquilibrage au profit notamment de l'Argentine et de la Russie, dont les parts d'approvisionnement sont passées de 6,5 % chacune à respectivement 22,5 % et 16,7 % sur la même période.

← Fig. 5 page précédente.

Des importations vitales pour l'élevage français

Les tourteaux servent exclusivement à nourrir les animaux, tandis que plus des trois-quarts des 0,3 million de tonnes de soja directement utilisé pour nourrir les animaux sous forme de fèves sont importés. Concernant l'approvisionnement protéique en tourteaux comme en fèves de soja, le secteur de l'élevage est donc structurellement dépendant des importations : **94 % du soja consommé par les animaux est importé**. L'augmentation des surfaces en soja observée depuis une vingtaine d'années est trop faible pour couvrir les besoins, et l'augmentation de production qui en résulte est de toute façon peu orientée vers l'alimentation animale. De plus, les tourteaux importés, d'Amérique latine notamment, proviennent en grande partie de productions OGM avec des conditions de production très intensives. Produits en masse, leur coût est bien inférieur aux tourteaux produits à base de soja produit localement et sans OGM.

↑ Fig. 6 ci-dessus.

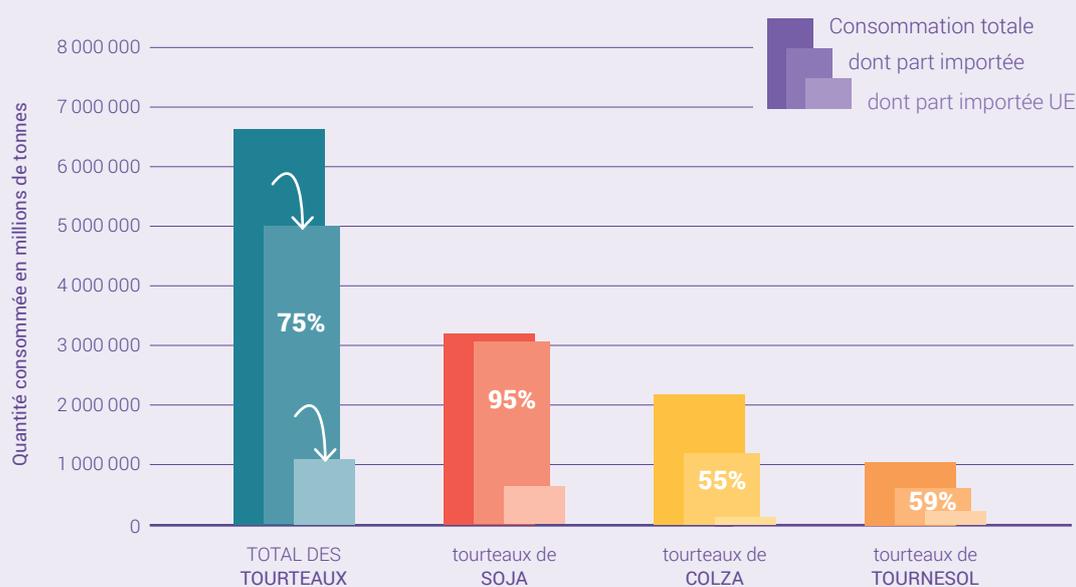
³⁰ Feedsim Avenir : Tourteaux : la France, 1er pays importateur de tourteau ukrainien, avril 2018.

³¹ Chiffres clés : Oléagineux et plantes riches en protéines, Terres Univia, 2021.

³² Chiffres clés : Oléagineux et plantes riches en protéines, Terres Univia, 2022.

³³ Chiffres clés : Oléagineux et plantes riches en protéines, Terres Univia, 2023.

FIG. 7 PART DES TOURTEAUX D'ORIGINE IMPORTÉE DANS LA CONSOMMATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE • 2021



Graphique réalisé à partir des données Agreste pour la campagne 2021-22

L'écart de prix varierait de 50 à 60 euros par tonne entre un tourteau d'origine OGM et non OGM³⁴. Les filières de production animale intensives étant très compétitives et exposées à la concurrence internationale, une partie de leur équilibre économique est basé sur cette source de protéines à moindre coût. Cette dépendance aux importations est ainsi vitale pour les systèmes de production intensifs, dans une logique d'optimisation des coûts de production.

Concernant les deux autres types de tourteaux à base d'oléagineux principalement utilisés pour nourrir les animaux, bien que largement supérieurs à celui des tourteaux de soja, leur taux d'approvisionnement était également loin des 100 % : 59 % pour ceux issus du colza et 46 % pour le tournesol (et même seulement 31 % pour la campagne précédente dans

ce cas). Au total, **la France importe ainsi 75 % des tourteaux riches en protéines à destination de ses animaux (95 % dans le cas de ceux de soja).**

↑ Fig. 7 ci-dessus.

En conséquence, de cette consommation de tourteaux excédant largement la production, la France affiche un taux de dépendance global de 45 %³⁵ pour les matières végétales riches en protéines (soja, tournesol, colza, protéagineux, fourrages déshydratés et co-produits de céréales) à destination de l'alimentation animale. En d'autres termes, **la France importe 45 % des protéines d'origine végétale distribuées à ses cheptels.**

En comparant les courbes des importations des tourteaux de soja et de tournesol, on observe que la tendance à la baisse des importations de tourteaux de soja s'est déroulée de manière concomitante avec

³⁴ Pour une transition protéique réussie : quelles mesures prendre ?, IDDRI, 2020.

³⁵ Estimation de Terres Univia pour 2021-2022.

la hausse de celles des tourteaux de tournesol. Cela s'explique par un effet de substitution : une partie des tourteaux de soja ont été remplacés par des tourteaux de tournesol. Néanmoins, cela montre aussi la dépendance structurelle en apports protéiques de l'élevage français, qui au moins en partie, remplace des matières importées par d'autres matières importées pour répondre à ses besoins.

Au niveau européen, la situation est encore plus mauvaise, puisque pour l'UE ce taux atteint 65%. **La France et encore plus l'Union européenne sont ainsi en situation de déficit structurel pour l'approvisionnement en protéines végétales de leurs filières animales à l'égard du reste du monde.**

Une dépendance aux importations de soja variable selon les filières

Une étude publiée en 2020 a procédé à une estimation des consommations de matières premières concentrées par les différentes filières animales sur l'année 2015³⁶. Il ressort que **les volailles et les bovins laitiers sont les deux principaux consommateurs de tourteaux de soja**. Ainsi, les volailles consommaient 40 % des tourteaux de soja, et les bovins laitiers et mixte 36 % (la part des bovins atteint 43 % en ajoutant les bovins à viande).

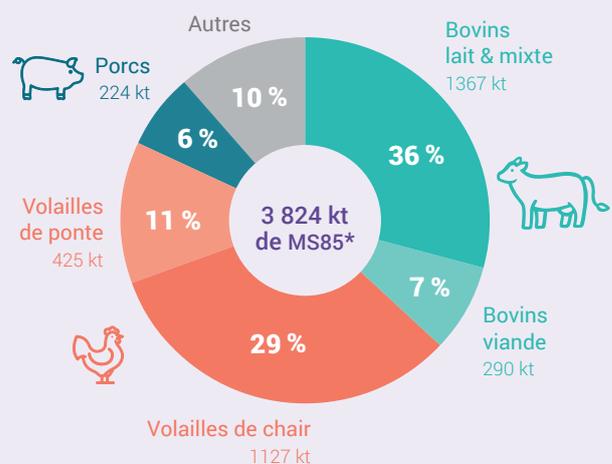
→ Fig. 8 ci-contre.

Au-delà des volumes consommés, on observe que les tourteaux de soja représentent bien une part non négligeable dans la ration alimentaire moyenne donnée aux volailles et aux bovins laitiers, bien plus que pour celle des porcs par exemple.

→ Fig. 9 et 10 page suivante.

À noter, que les valeurs représentées sur les figures 9 et 10 concernent uniquement les matières premières distribuées sous forme concentrée, et que les bovins consomment une grande part de fourrages également.

FIG. 8 PART DES TOURTEAUX DE SOJA CONSOMMÉS PAR LES DIFFÉRENTES FILIÈRES ANIMALES



Graphique réalisé à partir des données GIS Avenir Élevage
https://www.flux-biomasse.fr/resultats/sankey_soja_animaux/France

La filière volaille est la plus dépendante aux importations de tourteaux (de soja pour le poulet de chair et de tournesol pour les pondeuses). Ainsi, les aliments industriels destinés aux élevages de volailles dépendent à 56 % des importations de protéines végétales³⁷. Cette dépendance est à mettre en lien direct avec la part importante des tourteaux dans l'alimentation des volailles, puisqu'ils représentent un gros quart de la composition moyenne de leur alimentation³⁸.

Des données plus récentes produites par l'Observatoire des Ressources Incorporées dans les Flux de l'Alimentation AniMale (ORIFLAAM) donnent les quantités de tourteaux consommées par les différentes filières pour la campagne 2020-2021. Ces

³⁶ Analyse des flux de matières premières en alimentation animale, GIS avenir Élevages, 2017-2020.

³⁷ Élevage : le vrai du faux de l'autonomie protéique, Chambre d'agriculture Pyrénées Atlantique, 2024.

³⁸ Efficacité alimentaire des élevages, GIS avenir élevages, 2017.

FIG. 9 PART DE TOURTEAUX DE SOJA PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION TOTALE DE MATIÈRES PREMIÈRES CONCENTRÉES, PAR FILIÈRE

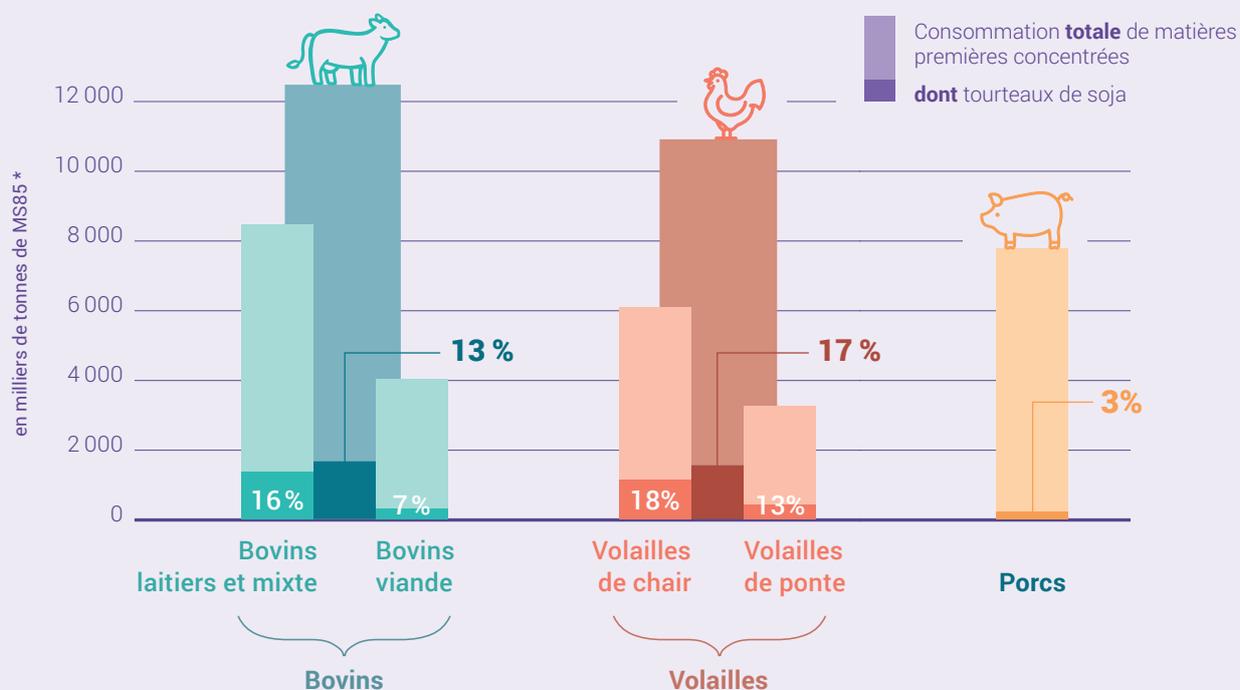
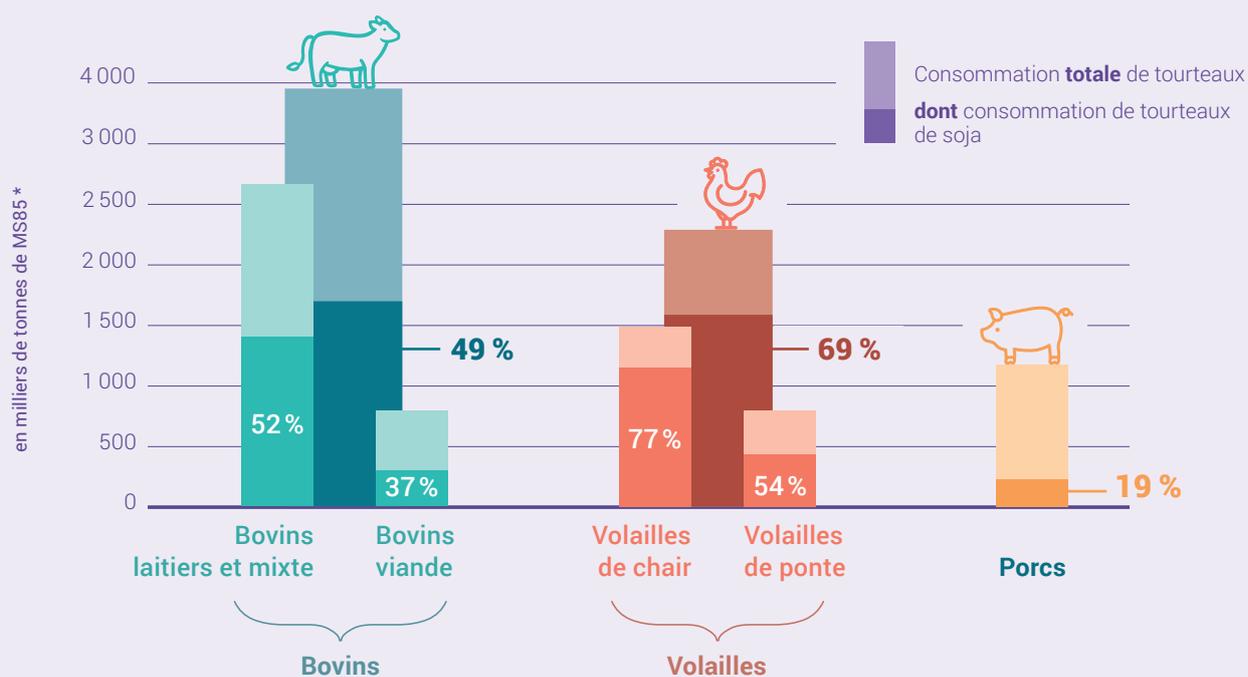
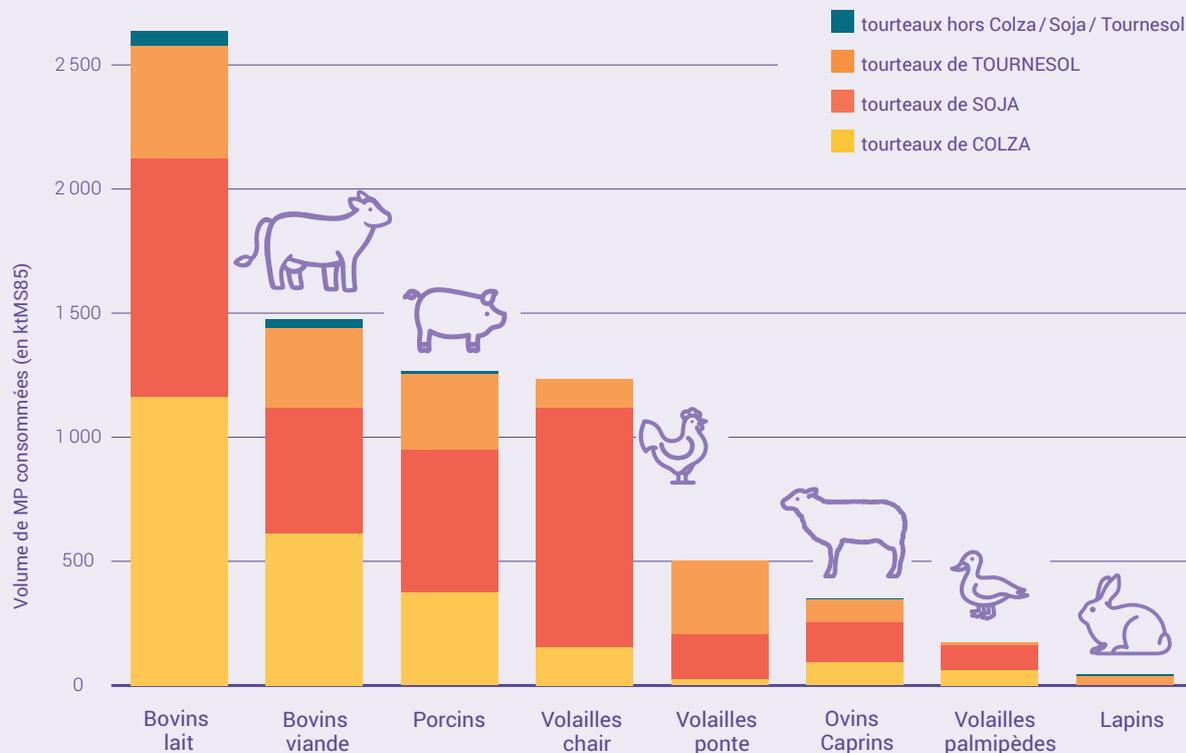


FIG. 10 PART DE TOURTEAUX DE SOJA DANS LA CONSOMMATION TOTALE DE TOURTEAUX PAR FILIÈRE



*MS85 (Matière Sèche Standardisée à 85%)

FIG. 11 **CONSOMMATION DE TOURTEAUX PAR FILIÈRE ANIMALE • 2020**



Source : ARAD à partir des données ORIFLAAM ARAD, 2023. D'après les données l'Observatoire des Ressources Incorporées dans les Flux de l'Alimentation AniMale (ORIFLAAM). <https://normandiemaine.cerfrance.fr/arad2/oleoproteagineux-et-autonomie-proteique/>

chiffres confirment que **l'élevage de volaille de chair entretient un lien de dépendance fort aux importations de tourteaux de soja pour sa production.**

↑ Fig. 11 ci-dessus.

Une dépendance au soja qui s'explique par l'intensification des pratiques

Cette dépendance au soja pour l'alimentation animale s'explique par le fait que sa culture est la plus productrice de protéines végétales à l'hectare. Il présente un taux de protéine élevé, ainsi qu'une structure équilibrée en acides aminés. Ces caractéristiques en font donc un aliment idéal pour la production animale. Ainsi, à l'échelle mondiale, le soja est produit à 19,2 % pour la consommation directe humaine, à 77 % pour

l'alimentation animale et à 3,8 % pour l'industrie (avec le biodiesel, les lubrifiants, etc.)³⁹.

Cette dépendance découle d'une logique d'intensification des pratiques et de la recherche de productivité et d'efficacité maximale dans le développement des filières.



→ **Le recours au soja s'est imposé dans un grand nombre d'exploitations pour accompagner l'accroissement du maïs dans la ration des bovins laitiers** (et dans une bien moindre mesure des bovins allaitants). Le maïs ensilé est utilisé pour les apports énergétiques et le soja pour les

³⁹ Article sur le soja issu de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, Ministère de la transition écologique et solidaire.

apports en protéines. En particulier, le soja est utilisé pour garantir l'atteinte d'un taux protéique cible, qui est un indicateur clé dans la rémunération du lait. L'usage massif du soja est donc une conséquence directe de la céréalisation de l'alimentation des bovins, et du recul de l'élevage herbager, dans une optique de recherche de gains de productivité et d'intensification des pratiques dans l'élevage bovin. Cependant, d'un point de vue nutritionnel, le soja n'est pas indispensable aux vaches, qui peuvent tout à fait être nourries sans par des pratiques d'élevage herbager et un recours accru aux légumineuses fourragères.



→ **La filière pour laquelle le lien au soja est le plus important et existentiel est celle de la volaille standard et du poulet de chair en particulier.**

L'utilisation du soja dans cette filière s'explique par la recherche de l'efficacité maximale et donc de l'optimisation de l'indice de consommation, qui correspond au rapport entre la quantité d'aliments fournis et le poids pris en conséquence par l'animal. En effet, de par sa composition, le soja est l'aliment idéal pour engendrer une croissance extrêmement rapide. Cette croissance rapide a elle-même été recherchée et est le fruit d'une sélection génétique. À cet égard, la filière se trouve dans une **situation de verrouillage technique**, puisqu'ont été sélectionnées les souches génétiques de poulet qui croissent le plus vite en consommant du soja. Remplacer cet aliment par une source de protéines alternative (pois ou lupin par exemple) est tout à fait possible, mais ne permet pas d'atteindre les mêmes indices de consommation ni les mêmes rythmes de croissance pour les souches génétiques utilisées actuellement. Or, le secteur de la volaille de chair standard est extrêmement concurrentiel, avec de faibles taux de marge. Une variation même minime de l'indice de consommation peut entraîner une perte de rentabilité pour le producteur. Cette filière de la volaille standard est donc structurellement dépendante des importations de soja, alors que la dépendance est moins essentielle pour les vaches et les porcs.



→ **La filière porcine, quant à elle, présente un taux d'utilisation du soja pour l'alimentation de ses animaux bien plus faible.** Sur l'année 2015 (dernières données disponibles), la consommation de la filière porcine représentait 6 %⁴⁰ de la consommation totale de tourteaux de soja, loin derrière les volailles et les bovins laitiers. Cela n'a pas toujours été le cas. Mais depuis une quinzaine d'années, elle a réussi à fortement réduire son taux de recours au soja pour son approvisionnement en protéines, en utilisant davantage les tourteaux de colza et de tournesol, et en incorporant des acides aminés de synthèse dans l'alimentation des porcs.

Une dépendance en chasse une autre: le recours aux acides aminés de synthèse

Le recours aux acides aminés de synthèse s'est développé dans le domaine de la production animale intensive. Ils sont notamment incorporés dans des aliments concentrés par l'industrie de l'alimentation animale. Le secteur justifie cette évolution en avançant qu'elle permet de réduire les consommations de tourteaux de soja, et ainsi d'augmenter l'autonomie protéique du pays⁴¹. En effet, ces acides aminés de synthèse sont utilisés par l'industrie de l'alimentation animale en complément des tourteaux de colza et de tournesol, naturellement moins riches en certains acides aminés par rapport au soja. Le recours à ces additifs de synthèse s'est ainsi particulièrement développé dans la production intensive porcine, et a permis à la filière française de fortement baisser son recours au soja. Ces compléments alimentaires de synthèse sont aussi très utilisés pour les vaches laitières et les volailles. Leur usage se développe dans le but de favoriser la croissance rapide des animaux ou d'augmenter la production laitière, tout en optimisant les quantités d'aliments apportées aux animaux afin de réduire les excréments azotés notamment.

⁴⁰ Analyse des flux de matières premières en alimentation animale en France, Gis avenir Élevages, 2020.

⁴¹ Les acides aminés limitent le recours au soja dans l'aliment des porcs, Pleinchamp, 2022.

Au niveau européen, le marché de ces additifs de synthèse est estimé à 2,08 milliards de dollars en 2024 et devrait atteindre 2,59 milliards d'ici 2029⁴², avec un taux de croissance annuel de 4,5 %. En 2022, la France représentait la deuxième part de marché en Europe, avec 274,1 millions de dollars, soit 14,4 %.

Or, leur production se fait en grande majorité dans des pays tiers, et plus particulièrement en Chine.

Ainsi, en 2018, 88 % de la production mondiale de lysine était le fait de 4 pays, dont 55 % aux seules mains de la Chine⁴³. Alors que cet acide aminé constitue un facteur limitant pour la croissance des animaux d'élevage, il n'existe plus qu'une seule usine en produisant en Europe située à Amiens⁴⁴. Cette tendance s'est aggravée, comme le démontre une récente enquête menée par la Commission européenne ayant mené à l'instauration de mesures antidumping concernant les exportations chinoises de Lysine⁴⁵. Selon cette enquête, la production européenne a chuté atteignant seulement 17 % de son volume de 2020 en 2023, les industriels européens n'étant « pas en mesure de rivaliser avec les importations faisant l'objet d'un dumping en provenance de la Chine » entraînant une « suspension temporaire de la production » européenne.

De la même manière, la part de marché de la Chine concernant la production de thréonine est passée de 14 à 91 % entre 2005 et 2018⁴⁶. Cet acide aminé de synthèse n'est pas du tout fabriqué en Europe.

Autrement dit, le recours aux acides aminés de synthèse a, parmi d'autres facteurs, permis de réduire la dépendance aux importations de soja, qui reste massive, mais en opérant un transfert de dépendance vers les fabricants de ces compléments alimentaires, majoritairement basés en Chine. Or, entre mars et juin 2020 par exemple, au moment où l'économie chinoise a subi un coup d'arrêt du fait de la crise covid, les cours de ces additifs se sont envolés, de plus de 35 % pour la lysine ou 70 % pour la thréonine⁴⁷.

Dès lors, la réduction de la dépendance extérieure protéique est à relativiser car elle repose en grande partie sur des substitutions sur le type de tourteau utilisé (du soja vers le colza et le tournesol), dont une part croissante est importée, et sur le recours à des additifs alimentaires dont la production est assurée par des acteurs non européens.



⁴² Analyse de la taille et des parts du marché européen des acides aminés alimentaires, Mordor Intelligence, 2024.

⁴³ Indépendance protéique et production européenne d'acides aminés : quels enjeux, quelles synergies ?, Ajinomoto Animal Nutrition Europe, 2021. Source AANE

⁴⁴ Pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère, The Shift Project, 2024.

⁴⁵ Règlement d'exécution (UE) 2025/74 instituant un droit antidumping provisoire sur les importations de lysine origine de la République populaire de Chine, Commission européenne, janvier 2025.

⁴⁶ Indépendance protéique et production européenne d'acides aminés : quels enjeux, quelles synergies ?, Ajinomoto Animal Nutrition Europe, 2021.

⁴⁷ Ibid.

La production animale intensive participe fortement à la dépendance aux importations d'engrais et de gaz du pays

Une situation d'extrême dépendance aux importations d'engrais issus en grande partie de pays tiers à l'UE

L'agriculture française consomme de grandes quantités d'engrais minéraux, dont la majeure partie est importée. Le rapport gouvernemental sur la souveraineté alimentaire publié en mars 2024⁴⁸ indique ainsi **qu'en 2022 "la France importait plus de 80 % de ses engrais, dont une large part provient de pays en dehors de l'Union européenne"**. La quasi-totalité des matières premières composant ceux fabriqués sur le sol français sont également importés.

En effet, dans une de ses communications⁴⁹, la Commission européenne rappelle que « les gisements des matières premières utilisées dans la production d'engrais (azote N, phosphate P, et potassium K) sont essentiellement localisés hors d'Europe et importés depuis des pays tiers pour être transformés en produits finis ». Elle alerte ainsi sur le fait que les importations en provenance de pays tiers comptent pour respectivement 30 %, 68 % et 85 % de la consommation d'azote, de phosphate et de potasse dans l'Union européenne. Pour ce qui est du phosphate (P), la majeure partie de l'extraction se fait

entre la Chine, le Maroc, l'Arabie Saoudite, la Russie, les États-Unis et la Tunisie. Concernant la potasse (K), les deux tiers des dépôts sont situés en Biélorussie, au Canada et en Russie. Concernant ces deux minéraux, les importations en provenance de Russie et de Biélorussie sont particulièrement importantes dans les approvisionnements européens⁵⁰. D'après la FAO, la Russie était le principal exportateur d'engrais azotés en 2021, et le deuxième pour les engrais phosphatés et potassés. Elle assurerait 25 % des approvisionnements européens⁵¹.

Cette dépendance se répercute au niveau de la France, qui importe 67 % de sa consommation d'engrais azotés, 100 % de sa consommation d'engrais phosphatés et 100 % de sa consommation de d'engrais potassés⁵². **La France se situe ainsi au quatrième rang des plus gros importateurs d'engrais minéraux azotés**, avec des importations de l'ordre de 2 millions de tonnes par an depuis une douzaine d'années⁵³. Selon l'Observatoire pour la fertilisation minérale et organique, ces importations d'engrais de synthèse représentaient un déficit commercial de 1,46 milliard d'euros en 2019.

→ Fig. 12 page suivante.

⁴⁸ Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France, Gouvernement français, 2024.

⁴⁹ Annexe II de la communication de la Commission européenne, Garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais, COM (2022) 590 final, 9 novembre 2022.

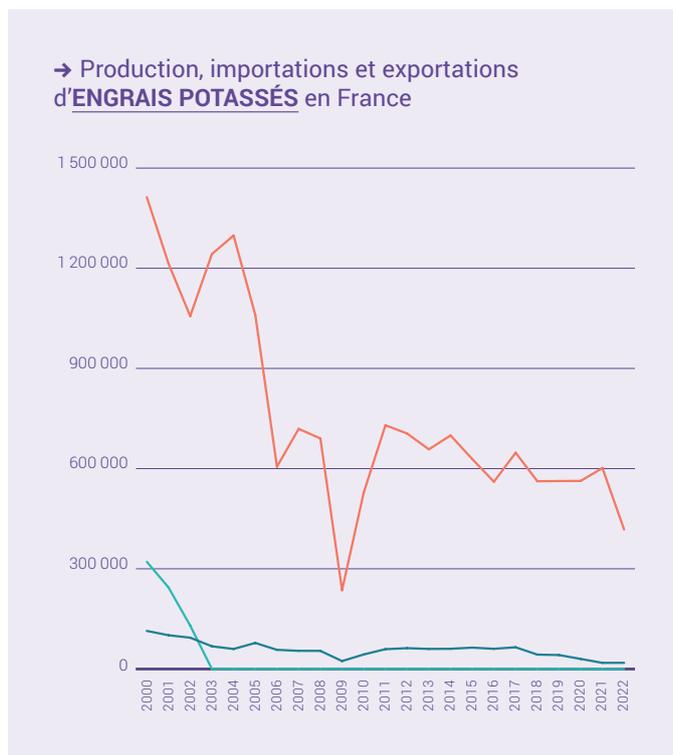
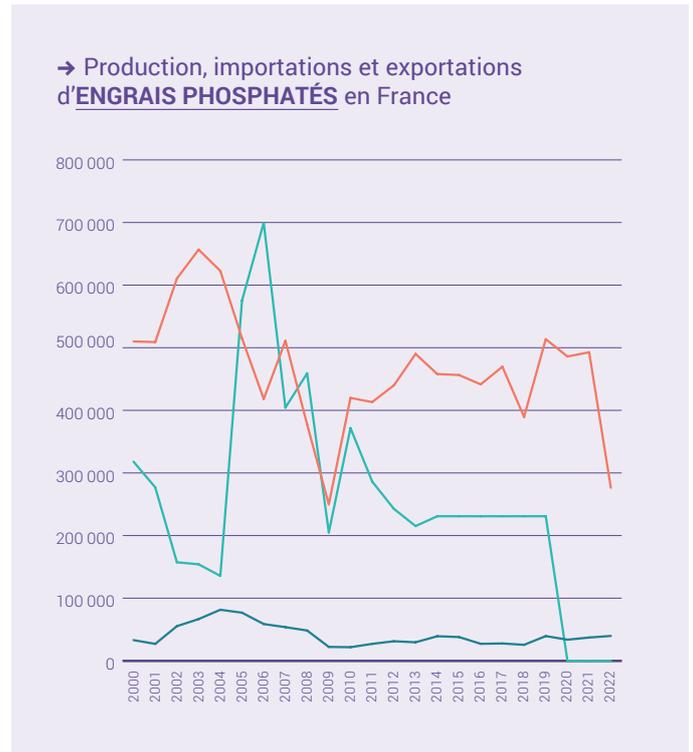
⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Guerre en Ukraine : Les engrais russes, une dépendance qui coûte cher, La France agricole, 15 mars 2022.

⁵² Rapport d'information sur la souveraineté alimentaire européenne, Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, 2024.

⁵³ Source : données FAOStat

FIG. 12 **QUANTITÉS IMPORTÉES, PRODUITES ET EXPORTÉES POUR LES TROIS PRINCIPAUX TYPES D'ENGRAIS MINÉRAUX EN FRANCE DURANT LES 20 DERNIÈRES ANNÉES**



— PRODUCTION (t)
 — IMPORTATIONS (t)
 — EXPORTATIONS (t)

Graphiques réalisés à partir des données FAOStat

Ces importations se font en grande partie de pays tiers. Pour ce qui est des engrais azotés qui représentent les plus gros volumes, les principaux pays depuis lesquels la France importe sont ainsi la Russie, l'Égypte, l'Algérie ou les États-Unis. À noter que les importations en provenance de Chine sont également en croissance.

→ Fig. 13 ci-contre.

On observe ainsi que les importations d'engrais russes sont reparties en forte hausse, en plein contexte de guerre en Ukraine, alors qu'elles avaient fortement chuté entre 2019 et 2020 (cf. fig. 13). Elles sont ainsi passées de 70 714 t en 2019 à 443 540 t en 2023 par exemple. Ces importations russes représentent autour de 20 % des importations françaises d'engrais azotés. Et une petite moitié des approvisionnements de ces engrais reposent sur deux pays : la Russie et l'Algérie.

FIG. 13 **IMPORTATIONS D'ENGRAIS AZOTÉS**

	tonnes totales / an		
	Chine	Russie	Algérie
2024	60 832	306 360	388 463
2023	31 116	443 540	295 222
2022	59 217	357 404	438 243
2021	20 522	202 365	386 796
2020	23 784	78 322	244 688
2019	39 598	70 714	252 514
2018	13 842	302 851	401 370
2017	590	568 372	227 256
2016	1 076	678 459	455 243
2015	1 283	444 086	497 030
2014	537	331 699	287 546

Source : Données publiées par la Commission européenne sur son [dashboard](#).

Une dépendance aux engrais qui renforce également la dépendance française aux énergies fossiles

Par ailleurs, la production d'engrais azotés de synthèse est extrêmement gourmande en énergie, fossile dans la quasi-totalité des cas. La source d'énergie la plus utilisée pour leur fabrication est le gaz (CH₄). Il sert notamment de matière à la production d'hydrogène, qui est fabriqué à partir de gaz fossile (72 %) et de charbon (26 %) à l'échelle mondiale⁵⁴. Or, l'hydrogène est indispensable pour la synthèse de l'ammoniac, que l'on retrouve sous différentes formes (nitrates d'ammonium ou urée) dans les engrais azotés de synthèse⁵⁵. **Cela signifie d'une part, que via ses importations d'engrais de synthèse, la France importe du gaz fossile sous forme d'énergie indirecte, et d'autre part, que les plans de relocalisation d'une partie de la production d'engrais souvent mentionnés contribueraient à augmenter nos imports de gaz fossile. Cela irait à l'encontre de nos objectifs de souveraineté énergétique, climatiques et géopolitiques (la Russie étant un des principaux exportateurs gaziers).** La France est déjà dans une situation d'extrême dépendance concernant ses approvisionnements en gaz naturel, ses importations étaient de 532 TWh pour une production de 9 TWh en 2023⁵⁶. Cette situation crée ainsi une double dépendance, aux pays tiers exportateurs d'une part et aux énergies fossiles importées pour leur fabrication d'autre part.

Le secteur de l'élevage intensif, un des principaux consommateurs d'engrais de synthèse

La production animale intensive constitue l'une des principales sources de consommation d'engrais minéraux de synthèse, épandus afin de fertiliser les cultures qui servent à nourrir les animaux d'élevage.

Par principe, la fertilisation consiste à apporter des nutriments au sol, que les plantes absorbent, en partie, pour croître. Quand les animaux ingèrent ces plantes, ils absorbent à leur tour une partie de ces nutriments pour leur développement (tout en rejetant une partie). L'azote constitue un de ces nutriments essentiels au développement des plantes, mais aussi des animaux. Il est notamment transformé en protéines, une fois absorbé par certaines cultures. De par l'importance de cet élément, les engrais de synthèse azotés sont les plus répandus et utilisés. L'essentiel des protéines, et donc de l'azote consommé par les cheptels, provient ainsi des grains, des tourteaux et des fourrages, eux-mêmes produits en grande partie avec des engrais minéraux azotés.

Les besoins en alimentation des différents cheptels sont considérables et mobilisent une part importante de la surface cultivée du pays (cf. Partie 2). L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) indique à ce titre que l'élevage est un consommateur majeur d'azote via l'alimentation animale⁵⁷, et estime qu'en France plus des trois quarts de l'azote est utilisé pour produire l'alimentation des animaux. Les besoins en alimentation animale constituent le principal facteur d'altération du cycle de l'azote en Europe, 80 % de l'azote présent dans les cultures européennes servant à nourrir le bétail⁵⁸. Face à ces besoins et à la recherche de rendements maximums, le recours aux engrais de synthèse est massif, la fertilisation organique (déjections des animaux) et symbiotique (via la culture de légumineuse) ne suffisant pas.

⁵⁴ Seyedehhoma Ghavam, Maria Vahdati, I. A. Grant Wilson, et Peter Styring, « Sustainable Ammonia Production Processes » *Frontiers in Energy Research* 9, March 2021.

⁵⁵ *Energies fossiles dans nos assiettes - La face cachée des engrais*, Les Amis de la Terre, décembre 2023.

⁵⁶ *Chiffres clés de l'énergie*, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2024.

⁵⁷ Synthèse : *Les flux d'azote liés aux élevages - Réduire les pertes, rétablir les équilibres*, INRA, 2012.

⁵⁸ *The European Nitrogen Assessment : Sources, Effects and Policy Perspectives*. Cambridge University Press. Sutton, M., Howard, M., Erisman J, et al. (2011), (p xxvii).

Strictement pour les engrais azotés de synthèse, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé en 2003 la part imputable de leur utilisation pour la production d'aliments pour le secteur de l'élevage en France à au moins 52 % (contre 20 à 25 % en moyenne dans le monde)⁵⁹. La FAO précisait d'ailleurs que cette estimation est minimaliste et n'inclut pas la production des co-produits dans son calcul. Une estimation précise et récente de la part d'engrais de synthèse utilisée imputable aux cultures dédiées à l'alimentation animale mériterait d'être actualisée, pour tenir compte de certaines évolutions, comme la baisse tendancielle des cheptels. Cependant, comme le système agricole français n'a pas radicalement évolué, ce chiffre reste un ordre de grandeur intéressant. Certaines évolutions sont d'ailleurs de nature à accroître le lien entre production animale et recours aux engrais de synthèse.

On observe ainsi un phénomène de concentration dans les élevages, qui s'accompagne d'une intensification des pratiques, au sens d'une utilisation accrue d'intrants agricoles, notamment d'engrais.

Il convient de noter que les animaux permettent également de restituer une partie de l'azote qu'ils ingèrent aux cultures via les déjections animales, souvent utilisées comme engrais organiques. Cependant, les quantités d'azote apportées chaque année aux cultures, et les flux d'azote ainsi ingérées par les cheptels sont bien supérieures aux apports en azote organique via leurs déjections⁶⁰. Surtout, les animaux ne synthétisent pas d'azote, ils ne font que l'absorber via leur alimentation et en restituer une partie. Les deux seules sources « créatrices » d'azote pour le système agricole sont les engrais de synthèse et la fixation symbiotique par les légumineuses.



⁵⁹ Livestock's long shadow, environmental issues and options, part 3, FAO, 2006.

⁶⁰ Focus - Le cycle de l'azote, Solagro, 2023.

Des dépendances stratégiques, sources de fragilité dans un contexte géopolitique qui se tend

Des dépendances aux importations qui exposent le secteur agricole aux conséquences des événements géopolitiques

Les dépendances aux importations des matières premières pour compléter l'apport protéique des élevages ou en engrais de synthèse majoritairement destinés à la production de l'alimentation animale sont principalement en provenance de pays tiers (hors UE). Au vu de leur ampleur, elles peuvent être qualifiées de stratégiques. Une rupture d'approvisionnement majeure de ces produits pourrait entraîner un renchérissement considérable des coûts de production des élevages intensifs français et européens voire des chutes de productions importantes. **Or, comme l'indique FranceAgriMer, « toutes nos dépendances ne se valent pas », précisant que les dépendances aux importations en provenance de pays tiers ne peuvent être assimilées à celles à l'égard de pays de l'Union européenne**, membres du marché unique et avec lesquels la France partage des éléments de souveraineté concernant sa production agricole⁶¹.

Ces dernières années, ces denrées et intrants ont justement connu des fluctuations à la hausse importantes et subites de leur cours voire des ruptures d'approvisionnements, notamment du fait de tensions géopolitiques externes. Les conséquences sur

les marchés et la production agricole découlent généralement de ces événements par ricochet, mais elles sont aussi de plus en plus pensées comme un levier stratégique en tant que tel. Pour certains, on assiste ainsi au retour de la militarisation des enjeux alimentaires⁶², notamment vis-à-vis de l'instrumentalisation des exportations agricoles dans les relations internationales. Certains États mettraient ainsi en place des stratégies pour utiliser les flux alimentaires en tant qu'outils de puissance⁶³.

Ces importations massives exposent donc fortement les éleveurs aux fluctuations des marchés mondiaux et aux tensions géopolitiques qui se multiplient, pouvant fragiliser la sécurité d'approvisionnement et la production animale du pays. Récemment, et vu leur importance dans la production mondiale agricole et d'intrants, la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine a notamment provoqué un choc important et déstabilisateur.

⁶¹ Souveraineté alimentaire, un éclairage par les indicateurs de bilan, FranceAgriMer, 2023.

⁶² Le réarmement agricole du monde est une bonne nouvelle, Le Demeter, Agriculture et alimentation, la durabilité à l'épreuve des faits, S Abis, 2023.

⁶³ Les ressources agricoles face aux changements climatiques : enjeux de défense et de sécurité, Observatoire Défense et Climat (DGRIS et IRIS), M de Guglielmo Weber, 2023.

FIG. 14 ÉVOLUTION DU COURS DU TOURTEAU DE SOJA • NOV. 2019 À FÉV. 2024



Source IndexMundi
<https://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=tourteau-de-soja&mois=60>

Le conflit en Ukraine, un choc déstabilisateur pour l'approvisionnement en alimentation animale...

Les cours du tourteau de soja ont connu des hausses spectaculaires, de l'ordre de plus de 50 % en quelques semaines courant 2021 ou début 2022. Concernant le marché de Chicago, si les cours à terme se sont récemment rapprochés de 400 euros la tonne en 2024, ils ont oscillé autour de 500, voire 550 euros la tonne pendant 1 an et demi. À l'importation en France, le tourteau de soja a même pu atteindre 625 euros la tonne au port de Montoir de Bretagne début 2022.

↑ Cf. fig. 14 ci-dessus.

La hausse observée en 2022 s'explique par une conjonction de facteurs. Elle a débuté du fait d'une mauvaise récolte, suite à une sécheresse record en Amérique latine en 2022, à laquelle se sont ajoutées

les conséquences de la guerre en Ukraine. En effet, le déclenchement du conflit a provoqué une rupture d'approvisionnement sur les tourteaux de colza et de tournesol, dont le pays est un des principaux exportateurs, entraînant un report sur les tourteaux de soja⁶⁴. Ces cours se sont maintenus à un niveau élevé en 2023, du fait entre autres de la reprise de l'économie, et donc des importations chinoises. Le conflit a aussi provoqué une chute des exportations de céréales ukrainiennes massivement utilisées en Europe pour nourrir les cheptels.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a ainsi provoqué un choc majeur pour le marché européen des céréales et des oléagineux, un choc sur les prix mais également sur les flux de matière⁶⁵. L'Ukraine jouait un rôle fondamental dans la production et les échanges mondiaux de céréales et d'oléagineux. Avant la guerre, le pays était un des principaux exportateurs de tourteaux de colza (60 % des exportations mondiales⁶⁶) et de tournesol. Ce choc a mis à mal une partie des productions animales européennes, à qui sont destinés 60 % des céréales et 70 % des oléo-protéagineux consommés en Europe⁶⁷, et dont une grande partie est importée. Les prix de l'alimentation animale ont ainsi augmenté de 25 % en 2022, avec un impact important pour les éleveurs, alors que le coût de l'alimentation représente plus de 60 % des coûts de production dans la filière porcine et 70 % pour les poulets⁶⁸. **Ce choc a souligné la vulnérabilité de ces systèmes de productions intensifs, et ainsi les fragilités sur lesquelles reposent la capacité de l'Europe à maintenir un élevage intensif compétitif face à la concurrence internationale, et à même de fournir aux consommateurs des produits animaux à bas coût.** En France par exemple, un plan a été mis en place en mars 2022 pour soutenir financièrement les éleveurs face à la hausse des prix de l'alimentation animale. 400 millions d'euros ont ainsi été débloqués en urgence afin de prendre en charge une partie des

⁶⁴ Alimentation animale : Le marché du tourteau de soja se détend, La France Agricole, 19 septembre 2022

⁶⁵ Guerre en Ukraine : « s'adapter aux flux de colza » qui arrivent de l'Est, Terre-Net, décembre 2023.

⁶⁶ L'agriculture ukrainienne sous tension, OFCE, 2022.

⁶⁷ Guerre en Ukraine : quelles implications pour l'Europe face aux enjeux de sécurité alimentaire ?, IDDRI, 2022.

⁶⁸ Inflation : le coût de l'alimentation animale a atteint des sommets en 2022, Les Échos, 10 mai 2023.

surcoûts engendrés⁶⁹, avec une aide plus importante en fonction du taux de dépendance aux achats pour l'approvisionnement en alimentation animale.

... et sur le marché mondial des engrais, directement connecté au marché du gaz

Le déclenchement du conflit en Ukraine a également provoqué un choc majeur sur les prix et l'approvisionnement européen en engrais de synthèse. Ce choc s'explique par une double dépendance à l'égard de la Russie, à la fois l'un des principaux fournisseurs européen d'engrais et de gaz. Deux mois après le déclenchement du conflit, le prix des engrais azotés avait ainsi dépassé 1 000 euros la tonne⁷⁰. Cette augmentation des cours s'est accompagnée d'une réduction de l'offre d'engrais minéraux et de leur production sur le sol européen, elle-même fortement dépendante de l'importation de certains nutriments en provenance de Russie ou de Biélorussie.

Cette dépendance aux importations d'engrais minéraux, à laquelle participe fortement le secteur de l'élevage intensif, constitue un véritable obstacle à la souveraineté du pays et de l'Union européenne. En effet, en réaction au déclenchement de la guerre, les pays européens ont mis en place un certain

nombre de sanctions et restrictions économiques à l'égard de la Russie. Cependant, les denrées agricoles et ce qui contribue à leur production étaient exclus des sanctions et droits de douanes rehaussés.

Cela a été révisé courant 2024 pour les céréales et les oléagineux exportés par la Russie⁷¹, mais n'est toujours pas mis en œuvre pour les engrais, bien que la Commission européenne ait récemment indiqué y réfléchir⁷². Cette situation illustre la dépendance forte aux importations d'engrais, source de contraintes et d'incohérences dans les politiques stratégiques européennes.

À ce titre, il n'est pas anodin de constater que les producteurs européens d'engrais « dénoncent de plus en plus publiquement une forme de détournement des exportations de gaz russe »⁷³. Les importations d'engrais depuis des pays tiers permettraient ainsi de contourner les sanctions pesant sur les exportations gazières russes, ces intrants étant produits à partir de l'utilisation de ce gaz, qui représente une part majeure des coûts de production. Autrement dit, les importations d'engrais hors UE seraient en hausse car cela permettrait d'afficher une meilleure indépendance à l'égard du gaz russe de façade, tout en bénéficiant de son utilisation dans la production d'engrais en Russie à moindre coût que s'ils étaient fabriqués en France à partir de gaz importé.



⁶⁹ Plan de résilience : ouverture du premier guichet pour soutenir les éleveurs face aux effets du conflit en Ukraine, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022.

⁷⁰ La dépendance du marché des engrais à la Russie met en danger la production céréalière, Le Monde, 14 avril 2022.

⁷¹ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401652

⁷² Conférence de presse du vice-président à la Commission européenne en charge du commerce, 21 novembre 2024.

⁷³ La France finance Moscou en important de plus en plus d'engrais produits avec du gaz russe, La Tribune, 2024.



2

L'élevage intensif mobilise une part importante de la surface cultivée du pays

Outre les importations listées précédemment, pour compléter l'approvisionnement en protéines du cheptel français, une large part de la surface agricole cultivée du pays est mobilisée par la production de l'alimentation des animaux. Cette partie a pour objectif de détailler et de chiffrer ce constat. Ces cultures servent à produire une grande partie des concentrés et certains fourrages (dont une grande partie provient par ailleurs des prairies).

Pour son analyse, le Réseau Action Climat se concentre sur les terres arables. En effet, il convient de faire la distinction entre les terres arables et les prairies permanentes et parcours qui constituent des surfaces en herbe souvent non cultivables et par ailleurs sources de nombreux co-bénéfices (en termes de paysage, biodiversité, stockage du carbone, etc.). Ces surfaces, majoritairement dédiées à l'élevage, représentent une dizaine de millions d'hectares et ne sont pas incluses dans le calcul réalisé ici qui s'intéresse uniquement aux surfaces cultivées.

Une grande partie de la surface arable du pays est utilisée pour produire l'alimentation des animaux d'élevage

FIG. 15 RECENSEMENT DES 17 MHA DE TERRES ARABLES PAR USAGE ET ESTIMATION DE LA PROPORTION ATTRIBUABLE À L'ALIMENTATION ANIMALE

44 % des terres cultivées du pays mobilisées pour l'alimentation animale

Le dernier bilan Agreste indique que la surface agricole utile (SAU) du pays est de 28,7 millions d'hectares (Mha), dont 17 millions de terres arables. D'après les estimations du Réseau Action Climat, sur ces 17 millions d'hectares, environ 7,6 millions, soit 44 % sont attribuables à la production de l'alimentation des animaux. → *Fig. 15 ci-contre.*

Cette surface cultivée de 7,6 Mha correspond à l'équivalent de la superficie de 12 départements français en moyenne et est supérieure à celle de la région Occitanie dans son intégralité (72 741 km²). Elle regroupe une part de grandes cultures, sous forme de céréales principalement (maïs, blé, orge) et d'oléoprotéagineux (soja, pois, féverole), ainsi que des surfaces fourragères (maïs fourrager notamment).

Les chiffres présentés ci-dessus ont été estimés à partir de la dernière Statistique agricole annuelle (2022) et le dernier Bilan d'approvisionnement agroalimentaire (2022-2023) publiés par Agreste. Ce dernier document indique les productions et superficies annuelles par type de culture végétale et quantifie les emplois qui en sont faits, indiquant notamment pour chaque culture la quantité allouée à l'alimentation animale. Le Réseau Action Climat a estimé les superficies attribuables à l'alimentation animale par type de culture en rapportant la quantité de chaque

Type de culture	Superficie totale (Mha)	Part de la production attribuable à l'alimentation des élevages français	Superficie attribuable à l'alimentation des élevages français (Mha)
Grandes cultures			
Céréales	9	31,4%	2,8
Oléagineux	1,9	22,4%	0,53
dont tourteaux		15,9%	0,32
Protéagineux	0,4	53,6%	0,15
Autres cultures	1,4	0%	0
Fourrages			
Prairies temporaires et artificielles	2,4	100%	2,4
Fourrages annuels (maïs fourragers et autres fourrages)	1,7	100%	1,7
Total	17	44,3%	7,6

Données des deux premières colonnes issues du bilan d'approvisionnement agroalimentaire Agreste 2022-2023 pour les grandes cultures et données issue de la Statistique agricole annuelle 2022 pour les fourrages)

culture utilisée en alimentation animale rapportée aux rendements moyens constatés et à la superficie cultivée totale de chaque culture. Cette estimation repose sur l'hypothèse que la part d'une production végétale dédiée à l'alimentation animale sur le total de cette production est équivalente à celle de la superficie attribuable à cet usage sur la superficie totale de cette culture.

2,8 millions d'hectares de céréales dédiés à l'alimentation animale

Les céréales représentent la première surface cultivée dédiée à l'alimentation animale. Elles sont massivement utilisées pour la fabrication d'alimentation animale sous forme de concentrés. C'est notamment 47,5 % de la production en maïs grain, 22 % de celle de blé tendre et 28 % de celle d'orge qui ont servi à l'alimentation animale⁷⁴. Rapporté à la superficie, cela correspond à plus d'1 million d'hectares de cultures de blé tendre, 692 000 hectares de maïs grain, 523 000 d'orge et 630 000 d'autres céréales dont la production est fléchée vers le secteur de la production animale. Au total, 31,4 % de la production de céréales est destinée à l'alimentation animale en 2022, occupant une surface cultivée de 2,8 millions d'hectares.

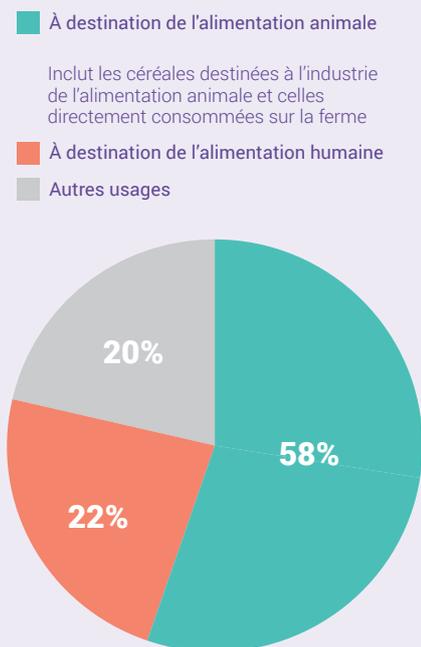
Les données partagées par Intercéréales⁷⁵ soulignent ce lien fort : **au niveau des usages sur le territoire français (donc hors exportations), l'alimentation animale est la première utilisatrice de céréales.** L'industrie de l'alimentation animale constitue le débouché principal des céréales sur le marché français, mais une partie non négligeable de la production est aussi consommée directement au niveau des fermes pour nourrir les animaux.

Cette nouvelle campagne confirme la proportion à l'export, pour une grosse moitié (54 %), de la production de céréales (31 sur 60,5 millions de tonnes) par ailleurs en légère baisse par rapport à l'année précédente. Concernant la moitié restante, 12 % (7,3 Mt) sont produites et directement consommées sur les fermes pour nourrir les animaux et 34 % (20,4 Mt)

sont à destination du marché français. 43 % (8,7 Mt) de ces céréales à destination du marché français sont utilisées pour l'alimentation animale (contre 6,2 Mt pour l'alimentation humaine). **Au total, ce sont donc 16 Mt qui sont utilisées par le secteur de l'élevage sur les 27,7 Mt à usage du marché et du territoire français, soit plus de la moitié avec 57,7%** (et 26,5 % du total de la production de céréales en incluant les exportations).

↓ Fig. 16 ci-dessous et 17 page suivante

FIG. 16 RÉPARTITION PAR USAGE DES CÉRÉALES PRODUITES ET DESTINÉES AU MARCHÉ ET TERRITOIRE FRANÇAIS • 2023



⁷⁴ Données issues du Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2022-2023, Agreste, 2024.

⁷⁵ Des chiffres et des céréales, l'essentiel de la filière, Édition 2023, Intercéréales.

FIG 17 LES CONSOMMATIONS DUES À L'ALIMENTATION ANIMALE PAR TYPE DE CÉRÉALE

(en millions de tonnes)

	Auto-consommation à la ferme	Pour l'industrie de l'alimentation animale	Total
Blé tendre	3	4,4	7,4
Maïs grain	1,4	2,4	3,8
Orge	1,7	1,2	2,9
Triticale	0,8	0,55	1,35
Autres céréales	0,4	0,2	0,6
Total	7,3	8,75	16,05

Graphique et tableau réalisés à partir des données présentées par Intercéréales et tirées d'Agreste

Une partie des cultures sert à alimenter les productions animales intensives de nos voisins européens

En outre, les filières des céréales et des protéagineux exportent une grande partie de leur production. 50 % de la production de céréales est ainsi dédiée à l'export. Or, une large partie de ces exportations est utilisée pour l'alimentation animale dans les pays importateurs. La moitié des exportations céréalières françaises se font à destination de l'Union européenne principalement à destination de Belgique, des Pays-Bas et de l'Espagne⁷⁶ sous forme de blé tendre, de maïs et d'orge, et dont une grande part est dédiée à l'alimentation animale⁷⁷. Autrement dit, **en regardant les emplois de ces exportations à l'échelle européenne, la surface cultivée française attribuable aux productions animales intensives est encore bien plus élevée.** Cette situation s'illustre parfaitement pour ce qui est de la filière du maïs. En

2021, la production totale représentait 14,4 millions de tonnes. Une petite moitié de cette production (6,2 millions de tonnes, soit 44 %) est utilisée pour nourrir les productions animales françaises, tandis qu'une autre petite moitié (6,3 millions de tonnes) est exportée, servant principalement à alimenter les élevages intensifs de nos voisins européens.

Un lien faible entre les cultures d'oléagineux et l'alimentation animale en ce qui concerne les consommations directes sous forme de grains, mais plus important en prenant en compte la fabrication des tourteaux

La majeure partie des graines d'oléagineux (colza, tournesol, soja principalement) subissent un processus de transformation appelé trituration. Cela consiste à broyer et presser les graines pour en extraire les matières grasses. Il en résulte d'un côté de l'huile, et de l'autre des co-produits valorisés sous la forme de tourteaux, riches en nutriments et particulièrement en protéines.

→ Fig. 18 page suivante.

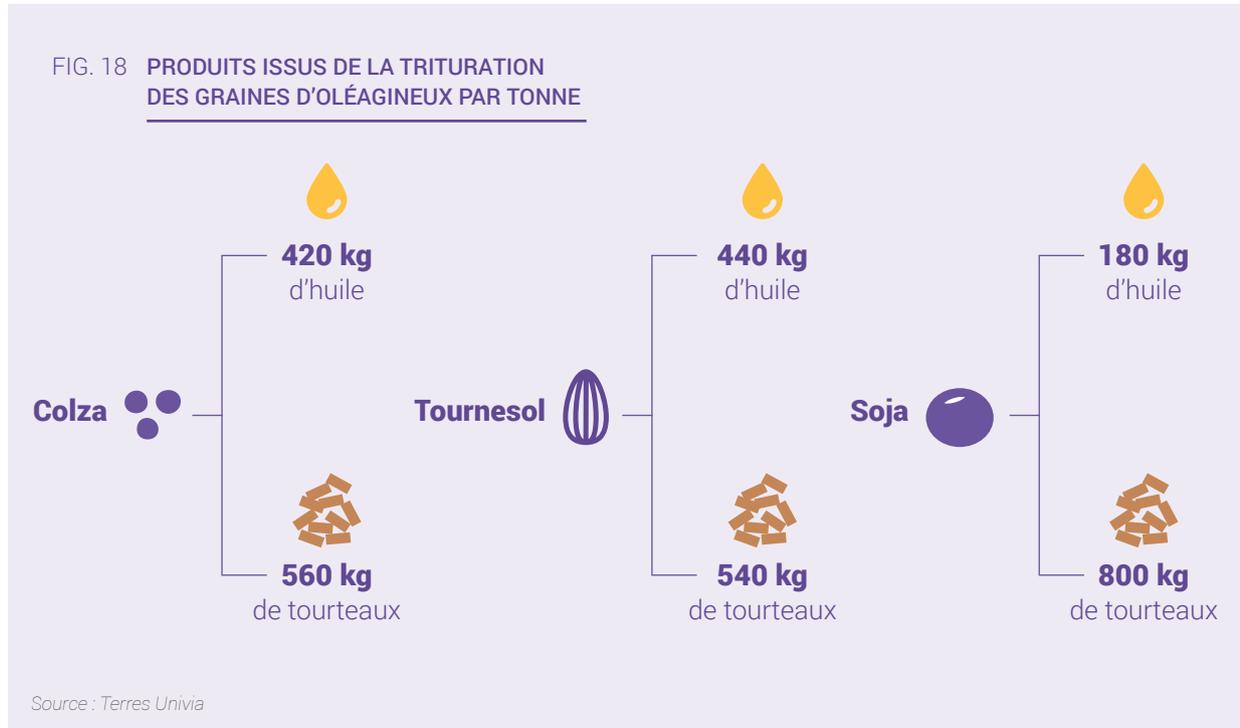
Ces tourteaux sont utilisés en alimentation animale, notamment pour pourvoir aux besoins en protéines des animaux. Néanmoins, dans le bilan d'approvisionnement Agreste, les ressources en oléagineux nécessaires à leur production ne sont pas comptabilisées dans la partie « alimentation animale » mais dans la partie « transformation », du fait que les tourteaux sont considérés comme des co-produits. En première lecture, la part de la production en oléagineux dédiée à l'alimentation animale apparaît donc faible (9 %), car seules sont prises en compte les consommations animales sous forme de graines en direct sur les fermes, alors même que les oléagineux jouent en réalité un rôle prépondérant dans la production d'alimentation animale sous forme de tourteaux.

Bien que compréhensible, l'arbitrage retenu pose cependant question. Les tourteaux ne sont qu'un co-produit de la production d'huile certes, mais leur production et leur valorisation participent de manière non négligeable à la création de valeur de la filière.

⁷⁶ Des chiffres et des céréales, l'essentiel de la filière - Édition 2023, Intercéréales.

⁷⁷ Export des céréales françaises, Intercéréales.

FIG. 18 **PRODUITS ISSUS DE LA TRITURATION DES GRAINES D'OLÉAGINEUX PAR TONNE**



Dès lors, dans quelle mesure la production des tourteaux est-elle un déterminant, même partiel, de la production en oléagineux ?

À titre d'exemple, d'après Terres Univia⁷⁸, durant le premier semestre 2024 :

- **le cours du tourteau de tournesol** était autour de 250 \$ / tonne ;
- **le cours de l'huile de tournesol** autour de 1 000 \$ / tonne ;
- **le cours du tourteau de colza** autour de 300 \$ / tonne ;
- **le cours de l'huile de colza** autour de 1 000 \$ / tonne.

Or, pour l'exemple du colza, 1 tonne de graines donne en moyenne 420 kg d'huile et 560 kg de tourteau. Avec les prix constatés au premier semestre 2024 pour l'huile et le tourteau, cela revient à une valorisation de 420 \$ pour l'huile et 168 \$ pour les tourteaux, soit 588 \$ au total. La valorisation des tourteaux compte alors pour 28,6 % du prix total retiré sur la tonne produite de

colza. Ces chiffres montrent que la part du tourteau, bien que non majoritaire, reste non négligeable dans la valorisation économique de la production des oléagineux (le colza dans cet exemple).

Pour cette raison, dans l'estimation des superficies associées à l'alimentation animale des cultures d'oléagineux, une part de surfaces attribuable à la production des tourteaux a été incluse. Pour ce faire, une méthode d'allocation économique a été retenue : dans la part de la production d'oléagineux dédiée à la transformation une partie est considérée comme attribuable à la production des tourteaux selon la part de sa valeur économique. Cette part est calculée selon les clés d'allocation retenues dans la base Agribalyse⁷⁹ de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

⁷⁸ Chiffres clés : Oléagineux et plantes riches en protéines, Terres Univia, 2023.

⁷⁹ Clés d'allocation économique utilisées pour les tourteaux de soja : 60,26 % ; de colza : 24,16 % ; de tournesol : 19,86 % d'après la base Agribalyse.

Une répartition non uniforme entre les filières animales

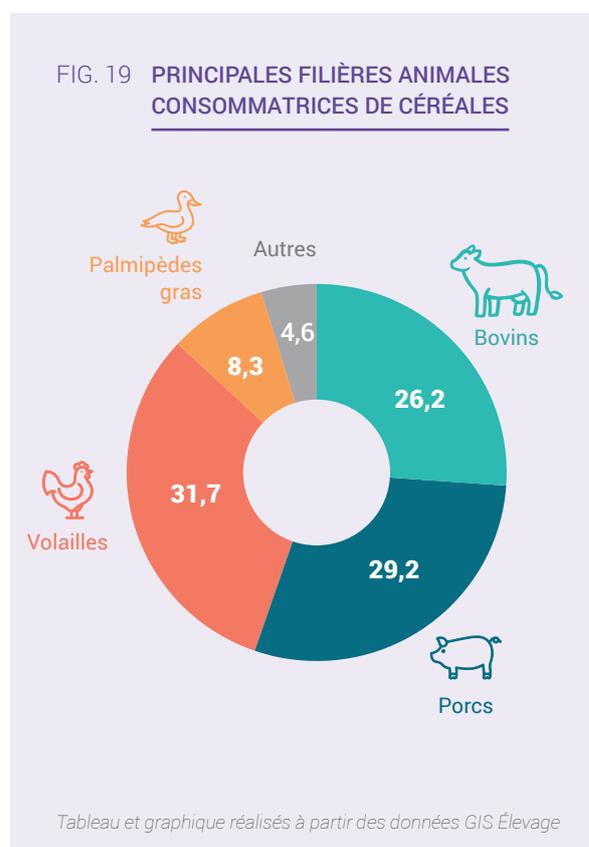
Ces surfaces de terres cultivées pour l'alimentation animale ne sont pas mobilisées de manière uniforme selon les filières.

Ainsi, les surfaces cultivées produisant des fourrages (hors prairies permanentes et surfaces toujours en herbe donc), soit 4,1 millions d'hectares sur les 7,6 dédiés à l'alimentation animale, sont essentiellement mobilisées pour nourrir les ruminants, au premier rang desquels les bovins. Le maïs fourrage notamment, est une des principales sources de fourrage consommée par les bovins laitiers⁸⁰. Au global, les bovins consomment les trois quarts des fourrages produits⁸¹.

Pour ce qui est des matières dites concentrées obtenues à partir des surfaces cultivées en grande culture notamment, la répartition est différente. En proportion, les céréales sont de loin la première source de matières premières concentrées, représentant 58 % des concentrés consommés par les filières animales⁸². Or, concernant les céréales sous forme de grains, les animaux dits mono-gastriques (principalement les volailles et les porcs) sont les principaux consommateurs. La ration des volailles est constituée à plus de 60 % de céréales⁸³, tandis que pour les porcs les céréales constituent même les trois-quarts de la ration⁸⁴. Ainsi, en 2022, les volailles et les porcs ont consommés respectivement 4,2 millions de tonnes et 2,3 millions de tonnes de céréales sur les 8,7 millions de tonnes de céréales consommées par l'industrie de l'alimentation animale en 2022⁸⁵, soit respectivement 48 % et 26 %. Cette répartition ne prend pas en compte les céréales directement récoltées et consommées au niveau de la ferme. Pour avoir cette vision d'ensemble, il faut une fois de plus se référer à l'étude du GIS-Élevage sur les flux de matières

premières en alimentation animale de 2020 : les volailles sont les premières consommatrices de céréales avec 32 % du total des céréales consommées par les animaux, et même 40 % en incluant les palmipèdes gras (pour la production de foie gras notamment), les porcs se classent deuxième avec 29 % des volumes, et les bovins (laitiers et viande confondus) cumulent quant à eux 26 %.

↓ Fig. 19 ci-dessous.



⁸⁰ Analyse des flux de matières premières en alimentation animale en France, 2020, GIS Élevage.

⁸¹ 63,7 Mt MS sur 84,2 produits sur des données de 2015, d'après : Flux de matières premières en alimentation animale, GIS-Élevage, 2017-2020.

⁸² 19 637 kt MS85 sur 34 037 sur des données de 2015, d'après : Flux de matières premières en alimentation animale, GIS-Élevage, 2017-2020.

⁸³ Données ITAVI, 2019

⁸⁴ Données IFIP, 2019

⁸⁵ Des chiffres et des céréales, l'essentiel de la filière - Édition 2023, Intercéréales.

La part de surfaces agricoles dédiées à l'élevage français est encore plus importante en prenant en compte les surfaces importées

Outre ces surfaces mobilisées pour l'approvisionnement en fourrages et concentrés (notamment en céréales), la France importe aussi une part non négligeable des apports en protéines nécessaires à l'alimentation de ses productions animales, tel que décrit dans la première partie de ce rapport. Or ces importations mobilisent elles aussi une surface cultivée, qui se situe certes dans d'autres pays mais est bien destinée à la production animale française.

Pour ce qui est des surfaces importées liées à l'approvisionnement des productions animales françaises, les seules importations de soja comptent pour en moyenne 1 285 000 hectares sur la période 2012-2021⁸⁶. Cette moyenne cache une évolution (ces surfaces passant de 1 532 millions d'hectares en 2012 à 1 104 en 2021), ce qui traduit une légère baisse des importations (comme vu dans la partie précédente) ainsi qu'une augmentation des rendements dans les pays producteurs.

Cette empreinte surfacique des importations de soja correspond à l'équivalent de 8 % de la surface arable française, qui est externalisée pour nourrir les cheptels français. À titre de comparaison, en 2021, la surface française cultivée en soja était de 154 000 hectares, soit près de 8 fois moins que la surface importée pour nourrir les cheptels. Dans

l'hypothèse où l'on souhaiterait relocaliser l'approvisionnement en soja nécessaire à l'alimentation animale sur le territoire français, la surface nécessaire à allouer serait encore supérieure. Les conditions et standards de production, ainsi que les rendements sont différents entre les principaux pays producteurs et la France. Ainsi, au Brésil, les rendements observés se situent autour de 3 500 kg de soja par hectare⁸⁷, tandis qu'en France ils étaient de 2 460 en moyenne sur la période 2018-2022⁸⁸. En prenant en compte cet écart de rendements, la surface à relocaliser serait ainsi de plus d'1,8 million d'hectares, soit une surface supérieure à celle actuellement allouée au maïs grain ou à l'orge par exemple⁸⁹.

Cet écart de rendements s'explique par des conditions pédoclimatiques distinctes, mais aussi principalement par des normes et des conditions de production bien différentes. Dans un pays comme le Brésil, le soja est cultivé dans d'immenses monocultures, traités avec de nombreux intrants et produits phytosanitaires, dont plus de 30 % interdits dans l'Union européenne⁹⁰). En outre, celui-ci provient de cultures OGM pour une partie non négligeable de sa production.

⁸⁶ Importations françaises de matières premières visées par la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée entre 2012-2021, Service des données et des études statistiques (SDES), 2023.

⁸⁷ De 3 523 kg/ha en 2021 d'après cet article, et annoncé à 3 508 kg/ha pour la campagne 2024-2025 d'après le Conab.

⁸⁸ Soja numéro spécial, Terres Univia, édition 2024.

⁸⁹ Respectivement 1,4 et 1,7 millions d'hectares en 2021 d'après Agreste.

⁹⁰ A Geography of Agrottoxins use in Brazil and its Relations to the European Union, L Bombardi, 2019.



3

Augmenter la production animale intensive aggraverait la situation relative à ces enjeux

Les dépendances aux importations engendrées pour l'approvisionnement des élevages intensifs et la part de la surface cultivée du pays dédiée à l'alimentation animale sont décrites dans les parties précédentes. Suite à cet état des lieux, cette partie s'interroge sur les conséquences d'un scénario d'augmentation significative de la production animale intensive, envisagé principalement pour la filière poulet de chair, et l'équation complexe que cela poserait notamment en termes de dépendances aux importations, de concurrences d'usages pour les terres, de balance commerciale et d'autonomie protéique des élevages.

Augmenter la production animale intensive risquerait de renforcer davantage la dépendance du pays aux importations de soja...

Début 2024, un plan était publié par le Gouvernement⁹¹, précédé, accompagné et suivi de nombreuses prises de paroles, visant la reconquête de la souveraineté de l'élevage. Cependant, par reconquête de la souveraineté, il n'est nullement proposé de réflexion ni de mesure concernant les dépendances aux importations, notamment protéiques, sur lesquelles reposent aujourd'hui l'élevage, et en particulier les productions les plus intensives. Cette volonté politique, également exprimée par certains représentants de filière, vise plutôt à prôner l'augmentation de la production animale, en particulier celle de poulet de chair d'entrée de gamme. Cette volonté se base sur l'analyse suivante: l'équilibre entre la demande et la production sur le territoire national se dégrade de manière tendancielle, entraînant une hausse constante des importations de viande, particulièrement importantes pour ce qui est du poulet standard. Ce raisonnement se limite à observer l'évolution du taux d'auto-provisionnement en produits animaux, pour conclure que nous devons produire ce que nous consommons, sans considérer les importations cachées nécessaires à cette production.

Or, la France est déjà en situation de dépendance aux importations concernant les apports en protéines végétales nécessaires à ses cheptels (cf. PARTIE 1). Cette situation est particulièrement frappante concernant le poulet standard, grand consommateur

de soja, pour lequel il n'y a pas de réelle possibilité de substitution économiquement rentable avec d'autres sources protéiques en l'état. Un accroissement important du nombre de poulets d'entrée de gamme élevés, tel que souhaité⁹², aurait alors mécaniquement pour conséquence d'augmenter les importations de soja, déjà importantes et dont la production française reste largement inférieure aux besoins. Cette volonté d'intensification de la production s'inscrit dans une logique de recherche de compétitivité et de volumes, autrement dit d'industrialisation des pratiques, qui conduit justement les productions standard à avoir recours à du soja OGM importé, dont le coût moindre est gage de compétitivité.

Un tel renforcement des besoins en soja, et donc de la dépendance aux importations induite, pose cependant la question de la capacité de la France à avoir accès à davantage de soja à l'avenir, dans un contexte où la demande de soja mondiale est en hausse constante, tirée par la consommation toujours plus importante de la Chine, premier importateur mondial (60 % des importations mondiales) et dont les importations augmentent de l'ordre de 15 % par an⁹³.

⁹¹ Plan gouvernemental de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2024.

⁹² Conférence de presse des professionnels de la volaille de chair, ANVOL, novembre 2024.

⁹³ Chine : les importations de soja pourraient atteindre 105 millions de tonnes d'ici la fin 2023, Agence ecofin, 2023.

... et d'accroître la part de la surface cultivée mobilisée par l'élevage, en concurrence avec d'autres productions stratégiques...

La surface agricole disponible n'est pas infinie, un accroissement de la production animale demanderait des surfaces supplémentaires pour nourrir les bêtes, au détriment d'autres productions

Aujourd'hui, une grande partie des terres cultivées le sont à destination de la production animale française (cf. PARTIE 2). Augmenter significativement cette production aurait pour effet d'étendre son emprise surfacique, en faisant augmenter les besoins en alimentation animale associés, du moins en raisonnant à taux d'approvisionnement constant par la production nationale. Autrement dit, la seule manière de ne pas augmenter l'emprise surfacique dédiée à l'alimentation animale serait de recourir davantage aux importations. Cependant, cette option serait contradictoire avec les objectifs fixés en termes de souveraineté. Or, la surface cultivée n'est ni infinie ni extensible. Augmenter les surfaces cultivées pour l'alimentation animale se ferait donc au détriment d'autres cultures et débouchés, dans un contexte d'injonctions qui se multiplient à destination de la production agricole.

Tout d'abord, cette augmentation de l'empreinte surfacique dédiée à l'alimentation animale pourrait entrer en concurrence avec d'autres productions nécessaires pour l'approvisionnement alimentaire du pays, en causant une réduction de certaines surfaces végétales affichant déjà des taux de dépendances

aux importations non négligeables, et freinant le développement de cultures dont le développement est jugé stratégique et nécessaire (fruits et légumes, légumineuses, etc). Au nom de la souveraineté, ce choix pourrait ainsi paradoxalement conduire à augmenter les importations de produits à destination de l'alimentation humaine, en fonction des choix pris sur l'allocation des surfaces.

Une augmentation des surfaces cultivées pour l'alimentation animale aurait aussi vraisemblablement pour conséquence d'entrer en concurrence avec la production de céréales dédiées à l'exportation et ainsi d'affecter la balance commerciale du pays. Les céréales occupent la majeure partie de la surface cultivée, dont une part importante pour la production d'alimentation animale, et une part encore plus grande est produite pour être exportée (52 % soit 31 millions de tonnes pour l'année 2022⁹⁴). Depuis plusieurs décennies, la France a fait le choix d'une agriculture portée vers l'export. Une augmentation significative de la production animale, de poulet notamment, nécessiterait d'allouer une part plus importante de la production de céréales à leur alimentation, les animaux d'élevage dits monogastriques étant de grands consommateurs de grains. Ce scénario aurait alors pour conséquence soit d'augmenter la production de céréales, en allouant davantage de surfaces agricoles à leur production, alors même que les céréales

⁹⁴ Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2022-2023, Agreste, 2024.

occupent déjà la majeure partie des terres arables du pays. Soit de réduire la part de céréales exportée au profit de l'alimentation animale, à production de céréales constante. Une telle évolution poserait aussi la question de l'augmentation de la production sur le territoire de soja, dont la production animale intensive est une grande consommatrice, en concurrence avec la culture de céréales. Les exportations de céréales ont un poids considérable dans la balance commerciale agricole, rapportant en moyenne 6 milliards d'euros par an (et même 11 en 2022)⁹⁵. Ces exportations revêtent également une importance stratégique. Elles sont perçues comme un levier et un outil géopolitique majeur de la France, la guerre en Ukraine ayant révélé au grand jour le rôle qu'elles peuvent jouer dans les relations internationales au niveau politique comme économique. **L'augmentation de la production à destination de l'alimentation animale pose donc la question de la réduction de la capacité exportatrice de céréales et de la priorisation des usages et des productions.**

NB: De nombreuses voies s'élèvent pour dénoncer l'importance accordée à l'exportation de céréales de l'agriculture française, et les dommages qu'elle cause sur son territoire et dans les pays tiers. L'objet de ce rapport n'est pas de trancher ce débat, mais plutôt de souligner les implications que soulève la volonté d'augmentation de la production animale intensive.

Une autre conséquence d'un accroissement des surfaces dédiées à la production d'alimentation animale serait de réduire le potentiel de biomasse disponible pour des usages non alimentaires mais jugés stratégiques liés à la bioéconomie. Un rapport gouvernemental sur la souveraineté alimentaire estime ainsi que « la notion de souveraineté alimentaire française doit être étendue à d'autres enjeux que l'alimentation, car les ressources en biomasse concernées jouent également un rôle essentiel dans la souveraineté industrielle et la souveraineté énergétique du pays »⁹⁶. Dans cette optique, les besoins croissants en biomasse pour des usages non alimentaires,

notamment énergétiques, constituent une source de concurrence supplémentaire sur les surfaces cultivées disponibles.

Une équation insoluble, qui demande des arbitrages

Un accroissement significatif de la production animale intensive sur le territoire demanderait ainsi d'augmenter la part de la production agricole dédiée à l'alimentation animale. Une concurrence apparaît source de tension concernant l'allocation des surfaces agricoles entre l'augmentation du cheptel et le fait de réduire la dépendance aux importations induites par l'alimentation de ces animaux, tout en réservant à l'exportation une majeure partie de la production agricole végétale du pays, c'est à dire sans déstabiliser sa balance commerciale. Cette tension nécessite des arbitrages et des politiques clairs et cohérents. **Vouloir accroître l'exportation de céréales et la production industrielle de masse de produits animaux, tout en prônant la réduction des dépendances aux importations au nom de la souveraineté constituent des objectifs irréconciliables.** Cela demanderait soit de réduire la surface cultivée dont la production est vouée à l'exportation (de céréales notamment) pour accroître celle dédiée à l'alimentation animale, soit d'accroître davantage les importations visant à nourrir les élevages intensifs, mais au détriment de l'autonomie de ces filières.

En outre, les effets du dérèglement climatique provoquent des baisses de rendement sur les grandes cultures et notamment céréalières⁹⁷. La récolte de maïs a par exemple été fortement impactée par la sécheresse en 2022, que ce soit pour les grains⁹⁸ ou les fourrages⁹⁹. Ces baisses de rendements signifient qu'à terme des surfaces plus importantes seront nécessaires pour assurer une production constante, produisant une pression supplémentaire sur les surfaces disponibles. Là encore, la surface disponible n'étant pas infinie, cela suggère une possible baisse de la production totale, qui se répercutera sur les

⁹⁵ Export des céréales françaises, Intercéréales.

⁹⁶ Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France, Gouvernement français, 2024.

⁹⁷ EU agricultural outlook for markets, income and environment 2022-2032, Commission européenne, 2022.

⁹⁸ La récolte de maïs grain au plus bas depuis 1990, Pleinchamp, 2022.

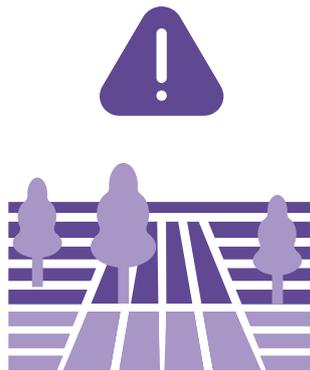
⁹⁹ Bilan de campagne maïs fourrage 2022, Arvalis, 2022.

débouchés possibles à l'export ou en alimentation animale.

L'équation se complexifie encore davantage en prenant en compte les objectifs de réduction de la dépendance aux importations d'engrais de synthèse et d'accroissement de la production agricole pour des usages non alimentaires (au nom de la souveraineté énergétique et industrielle par exemple). La planification écologique, qui vise à rendre le système agricole plus résilient et ainsi renforcer la souveraineté alimentaire du pays, demande par exemple d'allouer davantage de surfaces aux légumineuses. L'augmentation

de l'assolement en légumineuses étant indispensable pour fertiliser les sols en azote dans le but de réduire la dépendance aux engrais azotés importés, et donc d'améliorer la souveraineté alimentaire du pays.

L'augmentation de la part de culture dédiée à des productions animales supplémentaires soulève donc l'enjeu de concurrence entre les usages de terres cultivées. Dans une optique de renforcement de la souveraineté, un premier pas serait déjà de renforcer l'autonomie protéique des productions animales existantes.



... tout en remettant en cause le renforcement de l'autonomie protéique, pourtant un enjeu capital de la souveraineté des élevages

La production en quantité de plantes riches en protéines, telles que les légumineuses, a été fortement délaissée dans une logique de spécialisation de l'agriculture française. Dès lors, une Stratégie nationale pour les protéines végétales a été lancée fin 2020¹⁰⁰, pour faire suite au Plan protéines végétales. L'autonomie protéique des élevages, définie comme la capacité d'un pays à répondre aux besoins alimentaires protéiques de ses élevages, constitue désormais un objectif des politiques agricoles françaises. Son renforcement constitue également un des leviers d'action de la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui vise une baisse des importations de soja de -50 % en 2030.

Un objectif ambitieux, mais difficilement atteignable

Cependant, malgré ce plan et cette stratégie, la situation française reste très préoccupante concernant les approvisionnements en matières végétales riches en protéines (cf. Partie 1), bien que meilleure que celle au niveau européen. Et les objectifs visant à augmenter de 40 % les surfaces semées en espèces riches en protéines végétales d'ici 2022 puis à les doubler d'ici 2030 sont loin d'être atteints.

Au-delà des objectifs gouvernementaux, à consommation animale constante et sans modification des

pratiques d'alimentation, dans une optique d'autonomie totale et donc de relocalisation des productions consommées, la surface cultivée en soja devrait être multipliée par près de 10 pour répondre aux besoins actuels¹⁰¹. Cette option apparaît difficilement atteignable. En effet, la production de soja, et plus largement de légumineuses à graine, rencontre des difficultés de plusieurs ordres (agronomique, économique, organisationnel, etc.), qui se combinent et font obstacle à la massification de ces surfaces.

➤ *Encadré page suivante* : La culture du soja en France.

Une relocalisation de la production de l'approvisionnement des cheptels en protéines végétales demanderait dans ces conditions de dédier une importante partie de la surface cultivée française à la culture de soja (de l'ordre de 1,8 millions d'hectares). Cela nécessiterait des arbitrages, dans la logique de concurrence sur les surfaces cultivées disponibles décrites précédemment.

¹⁰¹ D'après les données du bilan d'approvisionnement agroalimentaire Agreste, lors de la campagne 2022-2023, les besoins fèves de soja pour l'alimentation animale qui ont été satisfaits via des importations dépassent les 3,7 millions de t (en incluant les fèves importées directement pour nourrir les animaux, celles importées pour la production de tourteaux sur le territoire français, et les importations directement sous forme de tourteaux), alors que la production a été de 376 000 t.

La culture du soja en France

La culture de soja impose certaines contraintes, notamment en termes d'approvisionnement en eau à certains moments particuliers comme l'été. Elle présente une faible résistance à la sécheresse¹⁰², et présente à ce jour des rendements inférieurs à ceux en grandes cultures, telles que le maïs. Les marges annuelles dégagées par sa culture sont 2 à 6 fois inférieures aux autres grandes cultures¹⁰³. En sus, le soja (et plus largement les légumineuses à graine) bénéficie à ce jour d'une recherche variétale et technique insuffisante.

De plus, cette production pâtit du manque d'infrastructures de transformation dédiées. Il s'agit d'une production régionalisée, dépendante de la localisation des entreprises de transformation spécialisées¹⁰⁴. L'aversion au risque envers tout type de nouvelle culture peut aussi contribuer à expliquer le relativement faible engouement à l'égard des surfaces en soja. Enfin, la production française pâtit surtout de la concurrence du soja importé, souvent produit dans des conditions socio-environnementales moins-disantes.

Cependant, le potentiel de développement de sa culture est reconnu¹⁰⁵, notamment dans le sud-ouest ou l'est de la France, en particulier dans les zones où la culture du maïs grain est importante, les deux plantes ayant des exigences assez proches en termes d'eau et de température. Un des facteurs clés de son développement par sa revalorisation de sa production vis à vis des autres grandes cultures, qui pourrait passer par un rééquilibrage au niveau des primes à l'hectare versées dans le cadre de la politique agricole commune. ●

Pour être atteignable, l'objectif d'autonomie protéique des élevages ne peut donc pas simplement reposer sur l'augmentation de la production de soja. Il demande également de diversifier les sources de protéines végétales dans les rations distribuées aux animaux. Une étude de l'Institut de l'élevage (Idele) démontre ainsi que la dépendance au soja pourrait être considérablement réduite en supprimant le soja de l'alimentation des bovins, et en multipliant par 4 les surfaces dédiées à la production de soja et par 3 celles en protéagineux, pour faire face à la

consommation des volailles principalement¹⁰⁶. Ce calcul se base sur le fait que l'usage du soja n'est pas justifié d'un point de vue strictement nutritionnel pour les bovins. Il préconise ainsi de réduire fortement (-50 %) les surfaces et apports en maïs ensilage, qui sont la cause des apports en soja du fait de leur faible teneur en protéines, et de développer fortement (+740 000 hectares) les surfaces en herbes riches en légumineuses, ainsi que dans une moindre mesure les apports en céréales (+224 000 hectares). Cette option nécessite de redévelopper fortement le pâturage des vaches laitières.

¹⁰² Le pari du tourteau local, La France agricole, 2024.

¹⁰³ Dequiedt and Moran, 2015 ; Schneider and Huyghe, 2015.

¹⁰⁴ Pour une transition protéique réussie : quelles mesures prendre ?, IDDRI, 2020.

¹⁰⁵ Freins et leviers à la diversification des cultures, INRA, 2013.

¹⁰⁶ L'élevage peut-il se passer du soja importé ? Évaluation de la réduction de la dépendance de l'élevage européen et français au tourteau de soja importé, IDELE, 2022.

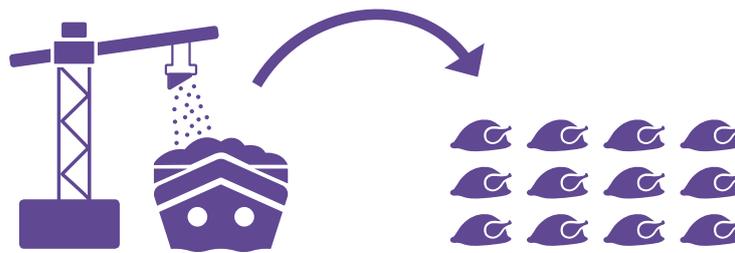
De par l'importance des surfaces nécessaires et les difficultés liées à ces productions, l'objectif d'autonomie alimentaire est donc un véritable défi.

Un objectif qui deviendrait irréalisable en cas d'augmentation significative de la production animale

L'augmentation des surfaces dédiées à la production d'espèces riches en protéines végétales prévue par la Stratégie protéines végétales est nécessaire. Cependant, elle ne permet des gains d'autonomie protéique que si dans le même temps la production animale demeure stable, voire diminue ou augmente moins fortement que la production de protéines végétales engendrée. **Autrement dit, au vu des difficultés rencontrées pour le développement de ces**

cultures, l'autonomie protéique deviendrait chimérique dans le cas d'une augmentation forte de la production animale, en particulier de poulets standards grands consommateurs de soja importés.

Concernant les sujets liés à la souveraineté de l'élevage, il convient dès lors de ne pas traiter les enjeux en silo, et de définir des politiques publiques cohérentes. Autrement, le risque serait d'augmenter la situation de dépendance protéique des filières françaises, en particulier avicole, et *in fine* d'accentuer la dépendance aux importations du pays. À ce titre, **les objectifs affichés de réduire la dépendance française aux importations de soja, et d'augmenter la production intensive de poulets standards, qui concentrent déjà près de la moitié des consommations de tourteaux de soja, entrent en totale contradiction.**



Un taux de dépendance protéique pour l'alimentation animale encore plus fort au niveau de l'Union européenne

Concernant les enjeux soulevés précédemment, la situation est encore plus inquiétante à l'échelle européenne qu'au niveau français. Tout d'abord, le taux de dépendance protéique de l'Union européenne (UE) concernant l'approvisionnement en aliments pour animaux riches en protéines est de 66 %¹⁰⁷. L'UE importe 96 % des 26 millions de tonnes de soja qu'elle utilise pour nourrir ses élevages. Outre ces importations, la grande majorité des ressources végétales de l'UE sont utilisées pour nourrir les animaux¹⁰⁸. Une partie non négligeable des exportations françaises de céréales sont d'ailleurs utilisées à cette fin. Cependant, les productions internes ne suffisent pas. L'UE doit donc également importer des quantités importantes de céréales pour nourrir ses cheptels, dont près de 16 millions de tonnes de maïs¹⁰⁹, pour assurer l'approvisionnement calorique de ses productions animales, et pas seulement pour les apports en protéines. Contrairement à la France qui importe des protéines mais est

excédentaire en calories du fait de sa production céréalière, l'UE est donc importatrice nette de calories. Cela signifie au passage, *qu'à rebours de l'idée largement répandue que le continent contribue à nourrir le monde, le monde contribue en réalité à nourrir les élevages européens*. Sans ces importations massives, les productions européennes intensives et hors-sol, non autonomes en calories ni en protéines, s'effondreraient.

Ainsi, en 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a provoqué un choc important sur les marchés mondiaux agricoles, en particulier concernant les céréales et les oléoprotéagineux. Concrètement, l'offre s'est brusquement restreinte et les prix se sont envolés. *« Un certain nombre de pays, notamment les plus dépendants pour leur alimentation animale que sont les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie, se retrouvent alors privés de grains et d'oléoprotéagineux pour nourrir leur bétail. Cela les conduit à demander des aides*

*d'urgence à l'Union européenne, pour pouvoir congeler des carcasses de cochons abattus plus vite que prévu faute de nourriture »*¹¹⁰. Parallèlement, ils obtiennent la levée de certaines restrictions sanitaires concernant les limites résiduelles maximales de pesticides sur les importations pour pouvoir importer du maïs OGM d'Amérique latine pour nourrir leurs cheptels.

Au-delà de l'enseignement sur la situation européenne, ce constat doit aussi permettre de relativiser les injonctions à l'intensification des élevages français. La comparaison avec les productions animales intensives de nos voisins européens est souvent mise en avant, pour justifier l'intensification et l'agrandissement de nos propres élevages, dans une logique de compétitivité. Cette stratégie basée sur la recherche de toujours plus de compétitivité rendrait en réalité nos productions animales plus fragiles et dépendantes aux importations, dans un monde de plus en plus instable. ●

¹⁰⁷ Closing the EU protein gap – drivers, synergies and trade-offs, Joint Research Center, Commission européenne, 2024.

¹⁰⁸ Feeding the problem, the dangerous intensification of animal farming in Europe, Greenpeace UE, 2019.

¹⁰⁹ Forecast from the EU Feed Protein Balance Sheet, Commission européenne - DG AGRI, 2024.

¹¹⁰ PM Aubert (IDDRI) dans l'émission « Agriculteurs, le temps des révoltes - France, Allemagne, Pays-Bas : haro sur le Pacte Vert Européen », France Culture, février 2024.



4

Engager la transition de l'élevage et des pratiques de consommation pour renforcer la souveraineté des filières animales

Des leviers autres que l'intensification des filières et l'augmentation de la production existent pour regagner en souveraineté sur les filières animales de façon pérenne. Le développement des élevages durables et résilients a ainsi un rôle clé à jouer, s'il s'accompagne d'un rééquilibrage de l'assiette. En effet, les enjeux de souveraineté attenants aux filières animales ne peuvent pas être traités uniquement sous l'angle de la production et doivent faire l'objet de politiques ambitieuses portant également sur la consommation.

L'indispensable développement des élevages durables

Certains modes d'élevage, de par leurs cahiers des charges et leurs principes, permettent de développer des pratiques plus résilientes, prenant davantage en compte les enjeux liés à l'approvisionnement en matières premières agricoles et à la réduction de la dépendance aux intrants nécessaires à leur production. Dans le cadre de ce rapport, la notion d'élevage durable se réfère aux élevages avec un dimensionnement raisonnable incluant une limitation du nombre d'animaux par actif et dont l'alimentation des animaux est assurée au maximum à partir de ressources locales. Ces élevages permettent un accès important à l'extérieur aux animaux et un faible recours aux intrants de synthèse. Cette conception inclut en particulier les élevages en agriculture biologique. De par l'obligation de recourir à des aliments d'origine biologique, les élevages biologiques ne participent pas à la dépendance aux engrais minéraux de synthèse. Ces élevages proscrivent également le recours aux aliments contenant des OGMs. De fait, cette interdiction empêche ces élevages de se fournir en tourteaux de soja OGM massivement produits en Amérique latine et donc importés. La notion d'autonomie est par ailleurs inscrite dans les cahiers de ces élevages concernant l'alimentation des animaux. Aussi, de par la mise en place de systèmes plus économes en intrants, plus diversifiés (association entre élevage et culture par exemple) et se basant davantage sur les infrastructures agroécologiques, **ces exploitations témoignent d'une résilience accrue** aux chocs climatiques ou économiques¹¹¹. Pour aller plus loin dans l'analyse, il convient de distinguer

¹¹¹ Résilience de l'agroécologie face aux crises économiques et climatiques, Réseau Action Climat, 2023.

le cas des élevages de ruminants (majoritairement des bovins) et ceux d'animaux dits monogastriques (majoritairement des volailles et des porcs), qui présentent des enjeux différents.

Les élevages bovins herbagers : une autonomie accrue

Concernant les filières bovines, les élevages biologiques ont l'obligation de produire au moins 70 % du tonnage annuel brut de l'alimentation de leurs animaux, ou à défaut se fournir auprès de fermes biologique de la même région, que ce soit pour les filières viande¹¹² et lait¹¹³. Surtout, les cahiers des charges Label Rouge ou Agriculture biologique demandent de privilégier l'alimentation à l'herbe et le recours au pâturage notamment. Pour la filière Label Rouge de viande bovine¹¹⁴, le cahier des charges définit une durée minimale de pâturage et une quantité maximale d'aliments concentrés apportés en plus du pâturage (l'été) ou des fourrages (l'hiver). Pour ce qui est de la filière laitière biologique, « l'accès au pâturage et la pâture constituent des obligations en production biologique pour les herbivores. La disponibilité suffisante en surfaces de pâture doit constituer un préalable à l'engagement de l'opérateur en bio »¹¹⁵.

¹¹² Bovins viande en agriculture biologique : cahiers des charges - principaux points, Chambre d'agriculture, 2023.

¹¹³ Bovins lait en agriculture biologique : cahiers des charges - principaux points, Chambre d'agriculture, 2023.

¹¹⁴ Cahier des charges du label rouge n° LA 16/93 « Viande fraîche de gros bovins »

¹¹⁵ Bovins lait en agriculture biologique : cahiers des charges - principaux points, Chambre d'agriculture, 2023.

Indépendamment de l'inscription ou non dans un cahier des charges, le recours au pâturage et à une grande part d'herbe dans la ration permet de renforcer considérablement l'autonomie des fermes bovines concernant l'alimentation de leurs animaux. Les travaux menés par l'observatoire de l'alimentation des vaches laitières montrent que les élevages herbagers reposent beaucoup moins sur le recours aux tourteaux, de soja notamment, pour nourrir leur bétail. Ainsi, la part des concentrés azotés (principalement des tourteaux) est de l'ordre de 7 % dans la ration journalière dans les systèmes d'élevages herbagers et biologiques contre 13 % dans les systèmes conventionnels, qui font une large part au maïs ensilage, et même 17 % dans les systèmes les plus intensifs¹¹⁶. Les élevages herbagers présentent des taux d'autonomie alimentaire massique comme protéique concernant les aliments concentrés jusqu'à 7 à 8 fois plus importants que les élevages les plus intensifs¹¹⁷. Ces éléments sont corroborés par l'observation des données technico-économiques de fermes laitières situées dans le Grand ouest, qui montre que les fermes avec des systèmes de production autonomes et économes en intrants basés sur le pâturage présentent une autonomie en concentrés distribués de +42 % par rapport aux fermes conventionnelles, et ce chiffre monte à +155 % pour les fermes en agriculture biologique¹¹⁸. En minimisant leurs besoins d'achat d'aliments (maïs ensilage/concentrés) et d'intrants, les élevages durables réduisent leurs dépendances envers l'extérieur et leurs charges. Le constat est similaire pour les élevages bovins allaitants¹¹⁹. Les élevages durables présentent donc parfois une production inférieure par animal et par hectare, mais avec des « taux de valeur ajoutée brute à la fois plus élevés et plus stables, moins dépendant des variations conjoncturelles ».¹²⁰ En outre, ces fermes sont davantage orientées vers l'approvisionnement de leur territoire et du marché national, s'inscrivant ainsi pleinement dans l'objectif de souveraineté alimentaire.

¹¹⁶ Les chiffres clés de l'alimentation des vaches laitières, Institut de l'élevage, 2023.

¹¹⁷ Autonomie alimentaire des troupeaux bovins en France, Institut de l'élevage, CNIEL et Centre d'information des viandes.

¹¹⁸ Observatoire technico économique des systèmes bovins laitiers, Réseau CIVAM, 2024.

¹¹⁹ Réseau CIVAM, Observatoire technico économique bovins viande 2023

¹²⁰ Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2018. Les exploitations d'élevage économes et autonomes en intrants créatrices de valeur ajoutée.

Ces éléments soulignent qu'un recours accru au pâturage habilement mené à grande échelle permettrait de supprimer, ou au moins de fortement réduire, l'utilisation du soja dans l'alimentation des bovins¹²¹. Et ainsi d'augmenter l'autonomie protéique des élevages en réduisant la dépendance aux importations de soja.

Pourtant, la part globale de vaches laitières n'ayant pas ou peu recours au pâturage (0 à 20 ares disponibles par vache) augmente. Elle est passée de 28 % en 2008 à 40 % en 2016¹²². Cela résulte de la concentration à l'œuvre dans une partie des exploitations laitières conventionnelles, avec un plus grand nombre d'animaux par exploitation et une intensification des pratiques¹²³, privilégiant de ce fait une alimentation basée sur le recours au maïs fourrage et au soja.

Focus sur les volailles, une situation plus contrastée

Pour ce qui est des élevages mono-gastriques, les élevages durables présentent de nombreuses vertus, du point de vue du respect de l'environnement (en particulier des pollutions locales), du bien-être animal, ou encore de la qualité de la viande notamment. Néanmoins, les élevages intensifs sont ultra majoritaires dans ces filières, la part des élevages biologiques étant de l'ordre de 2 % pour les porcs et 1 % pour les poulets, même si 13 % des poulets sont élevés en Label Rouge¹²⁴.

Or, pour ce qui est des volailles et du poulet en particulier, la production standard repose massivement sur le recours au soja importé (cf. Partie 1). L'autonomie protéique y est généralement proche de zéro. Dans une logique de recherche de compétitivité, la rentabilité des élevages intensifs est basée sur des volumes de production importants et le recours à des aliments à bas coût et issus d'importations pour ce qui est du soja. En revanche, un poulet fermier label rouge

¹²¹ L'autonomie alimentaire des élevages bovins français, B. Rouillé, J. Devun, P. Brunschwig, 2014.

¹²² Le pâturage des vaches françaises - État des lieux de la pratique, CNIEL, 2019.

¹²³ D'après le GraphAgri 2024 bovins (Agreste, 2024), la taille moyenne des cheptels augmente, passant de 93 bovins par exploitation en 2013 à 109 en 2023.

¹²⁴ Dossier de presse, ANVOL, 2024.

ou biologique peut davantage être nourri avec des sources de protéines alternatives telles que le pois ou le lupin, ainsi que certains coproduits de cultures. Ces légumineuses sources alternatives de protéines sont plus facilement produites sur le territoire voire directement sur ce type d'exploitations. L'utilisation de races locales ou plus rustiques, à l'œuvre dans le cas de certains élevages paysans ou biologiques permet d'ailleurs de réduire voire supprimer les besoins en soja.

Toutefois, bien que produisant souvent une forte part de l'alimentation de leurs animaux, une partie des élevages de volaille sous label de qualité restent dépendants de flux d'importations pour leur approvisionnement en soja pour compléter les apports en protéines. Cela s'explique notamment par le fait que ces élevages durables affichent généralement des indices de consommation supérieurs à ceux en production intensive, ce qui signifie que la quantité d'aliments ingérés rapportée à la quantité de viande produite est plus importante, notamment car les animaux sont abattus à un stade bien plus précoce en élevage intensif.

Le soutien et le développement de ces élevages durables constituent un enjeu important pour produire de la viande de qualité sur le territoire, avec des

pratiques d'élevages visant une moindre dépendance aux importations pour l'alimentation animale et globalement plus autonomes et résilientes. Alors que les chocs climatiques et économiques sont appelés à s'intensifier, **le développement de systèmes d'élevages plus résilients est absolument clé pour la souveraineté alimentaire du pays. Or, ces élevages durables sont aujourd'hui insuffisamment soutenus et encouragés.** Ce soutien doit se faire à deux niveaux : augmenter les débouchés des produits durables dans l'offre alimentaire (grande distribution, restauration) et en encourageant leur développement, en modulant les soutiens financiers existants pour mieux soutenir les pratiques d'élevages durables, que ce soit à l'installation, lors de la transition ou au maintien, et en renforçant et en accroissant le soutien aux organismes d'accompagnement vers la transition.

La promotion d'un modèle basé sur le développement des élevages durables pose néanmoins la question d'une nécessaire baisse des volumes de production et de son coût, aujourd'hui plus important pour le consommateur. Cette perspective est pleinement possible, si elle s'accompagne d'un rééquilibrage de l'assiette vers une moindre consommation de viande (notamment en provenance des productions les plus intensives) mais de meilleure qualité.



La souveraineté de l'élevage ne se limite pas à un enjeu de production, mais demande une action politique sur le levier de la consommation

La stabilité globale de la demande en viande cache des évolutions importantes

La demande globale de viande se situe à un niveau élevé et stable

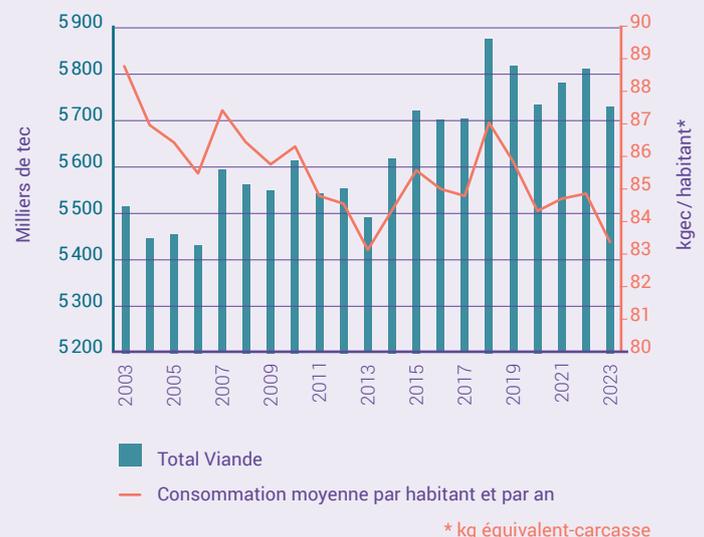
La consommation de viande par habitant en France compte parmi les plus élevées dans le monde : elle est aujourd'hui deux fois plus importante que la moyenne mondiale¹²⁵. Et contrairement aux idées reçues, sa tendance n'est pas à la baisse mais à la stabilité. En effet, après deux décennies de diminution à peu près continue dans les années 1990 et 2000, depuis 2013 la consommation de viande oscille légèrement¹²⁶.

→ Fig. 20 ci-contre.

Des évolutions importantes des modes de consommation

Tout d'abord, un rééquilibrage important est à l'œuvre depuis une vingtaine d'années entre les types de viande consommées, avec un recul relatif des viandes de boucherie au profit de la viande de poulet. La consommation de cette dernière a connu une croissance spectaculaire depuis le début des années 2000 et continue de croître. Sa part dans la consommation totale de viande a ainsi doublé

FIG. 20 STABILITÉ DE LA CONSOMMATION DE VIANDE PAR HABITANT



Sources : Agreste, DGDDI, Insee

¹²⁵ Un Français consomme deux fois plus de viande que la moyenne mondiale, Le Monde, 1er juin 2023.

¹²⁶ La consommation de viande en France en 2023, FranceAgriMer, 2024.

passant de 14 % en 2003 à 28 % en 2023¹²⁷. En 2024, le rythme de la hausse s'accélère encore, avec +11,4 % de consommation globale sur sept mois, comparé à la même période en 2023¹²⁸. Elle a dépassé celle de viande bovine pour la première fois en 2022, tandis que les consommations d'autres volailles (canard, dinde) baissent. La viande de porc quant à elle, reste la viande la plus consommée des français.

↓ Fig. 21 ci-dessus.

En outre, les pratiques de consommation, notamment le type de morceaux et de pièces consommées, évoluent également. **L'augmentation de la consommation de poulet passe ainsi principalement par celle de morceaux découpés** comme les blancs et les filets, majoritairement issus de la production de poulets standard, et de produits élaborés et transformés.

La part des pièces découpées est devenue majoritaire, tandis que celle des poulets entiers s'érode, passant de près de la moitié des achats des ménages en 2001 à moins de 20 % en 2021¹²⁹. L'essor du poulet sous forme prédécoupée découle de considérations économiques et de praticité¹³⁰. Ces évolutions sont notamment portées par les classes d'âge les plus jeunes. De même, la consommation issue de poulets standards est la plus importante dans les classes d'âge les plus jeunes, alors que plus d'un poulet sur deux mangé par les plus de 65 ans provient d'un élevage biologique, certifié ou label rouge¹³¹.

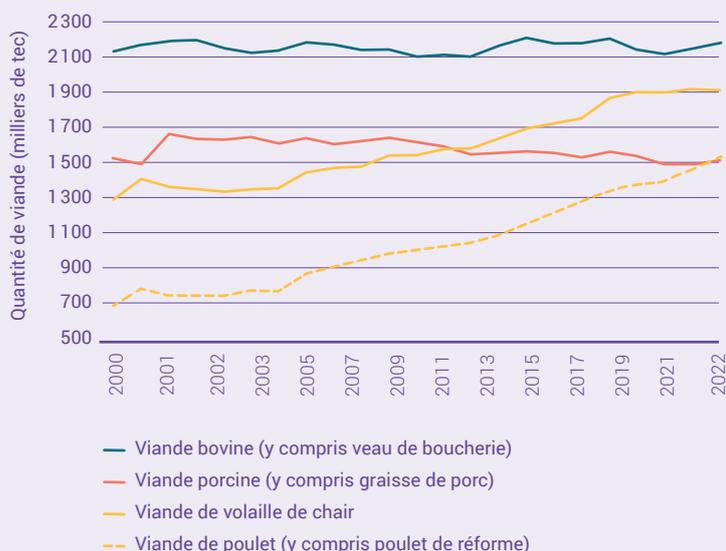
→ Fig. 22 page suivante.

La consommation de viande bovine est en légère baisse (-0,6 % par an entre 2003 et 2023). Cela cache néanmoins une augmentation massive de la consommation de viande hachée, de 34 points entre 1995 et 2019¹³². Elle constitue désormais près de la moitié de la consommation française de viande bovine (48 %)¹³³. Au contraire, la vente au piécé recule (39 %). Les plats préparés représentent 13 % de cette consommation de viande.

Ces évolutions sont portées par le développement de la restauration hors domicile commerciale

Ces évolutions s'accompagnent et s'expliquent en grande partie par une évolution des lieux de consommation. La part de viande consommée en restauration hors domicile (RHD) commerciale augmente fortement et devient un contributeur significatif du niveau de consommation globale de viande. Ce phénomène est renforcé par le rôle de la restauration rapide notamment.

FIG. 21 LA CONSOMMATION DE VIANDE DE POULET AUGMENTE ET DÉPASSE CELLE DU BŒUF • 2022



Sources : Agreste, DGDDI

¹²⁷ La consommation de viande en France en 2023, FranceAgriMer, 2024.

¹²⁸ Voyage au cœur de la filière volaille, ANVOL, 2024.

¹²⁹ Itavi d'après Kantar pour FranceAgrimer

¹³⁰ Évolution des achats des ménages français en viandes de volailles, ITAVI, 2024.

¹³¹ Évolution des achats des ménages français en viandes de volailles, ITAVI, 2024.

¹³² Élevage allaitant : changer de logique pour sortir de l'impasse, Fondation pour la Nature et l'Homme, 2024.

¹³³ Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?, Idele, 2024.

FIG. 22 ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION À DOMICILE DE VIANDE DE POULET • 2001 • 2011 • 2021



Sources : ITAVI d'après KantarWorldPanel pour FranceAgriMer

Le boom de la consommation de poulets à l'œuvre depuis des années s'explique ainsi principalement par son développement dans la RHD, dont la part dans la consommation de volailles est passée de 8 à 35 % entre 2005 et 2022¹³⁴.

→ Fig. 23 ci-contre.

Concernant la viande bovine, en 2022, 28 % de la viande bovine était consommée en RHD, représentant une augmentation de +14 % par rapport à 2017¹³⁵, majoritairement au profit de la viande hachée, qui représente les deux tiers de la viande bovine servie en RHD¹³⁶.

À noter également que la consommation de plats préparés se développe fortement¹³⁷. Or, ces plats sont majoritairement élaborés à partir de viande pré-découpée ou transformée, renforçant l'évolution de consommation précédemment décrite.

FIG. 23 COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION TOTALE ET À DOMICILE DE VIANDE DE VOLAILLES



Sources : ITAVI d'après Agreste, KantarWorldPanel pour FranceAgriMer

¹³⁴ Voyage au cœur de la filière volaille, ANVOL, 2024.

¹³⁵ Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?, Idele, 2024.

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ L'INSEE chiffrant à 40 % la hausse des dépenses des ménages français sur ce poste de consommation entre 2010 et 2021, d'après : La filière bovin lait française, BASIC, 2023.

Les évolutions de la consommation alimentaire induisent des déséquilibres avec la production du pays, et sont source d'importations croissantes

Une hausse des importations préjudiciable

Un tiers de la viande consommée en France est aujourd'hui importée¹³⁸. Les importations fournissent 25 % de la consommation de viande bovine, 29 % de celle de viande porcine, 50 % de celle de poulet et 57 % de la viande ovine notamment. La part globale de ces importations est en constante augmentation depuis des années, même si elles ont légèrement reflué en 2023 (-1.4 %). La viande de poulet est celle pour laquelle elles augmentent le plus, +4,4 % en 2023, et pour laquelle la situation est la plus préoccupante.

Ces importations constituent une source d'inquiétude et de difficultés pour les éleveurs. Ils sont mis en concurrence avec des importations de matière première agricole le plus souvent moins chères et non produites selon les mêmes conditions environnementales, sanitaires et sociales. Cette mise sous pression les incite alors à intensifier leurs pratiques et recourir à l'endettement¹³⁹, notamment pour s'agrandir et élever toujours plus d'animaux. Cette situation est également délétère pour la balance commerciale du pays, avec un déficit commercial de -1,23 milliard

d'euros pour la filière volaille en 2023¹⁴⁰, et l'impact environnemental de notre alimentation, qui se détériorent.

La hausse de la demande et une consommation plus orientée vers la restauration hors domicile contribuent fortement à ces importations

Concernant le poulet de chair (la filière la plus sensible en termes de dépendance aux importations) la production française est relativement proche de 1,1 million de tonnes par an depuis le début des années 2000. En revanche, la consommation de poulet a drastiquement augmenté, puisqu'elle a doublé en 20 ans.

→ Fig. 24 page suivante.

Cette courbe en hausse de la consommation explique l'explosion du nombre d'importations de poulet ces dernières années, jusqu'à atteindre 1 poulet sur 2. **La situation est souvent présentée comme un déficit de production, mais elle résulte avant tout d'une augmentation spectaculaire de la demande.**

¹³⁸ La consommation de viande en France en 2023, FranceAgriMer, 2024.

¹³⁹ Élevage bovin : comment sortir de l'impasse ?, Fondation pour la Nature et l'Homme, (2023).

¹⁴⁰ Les importations de volaille continuent d'augmenter en France, ANVOL, 2024.

FIG. 24 LA HAUSSE DES IMPORTATIONS DE POULET S'EXPLIQUE PAR UNE CONSOMMATION EN HAUSSE CONSTANTE QUI DÉPASSE LA PRODUCTION STABLE



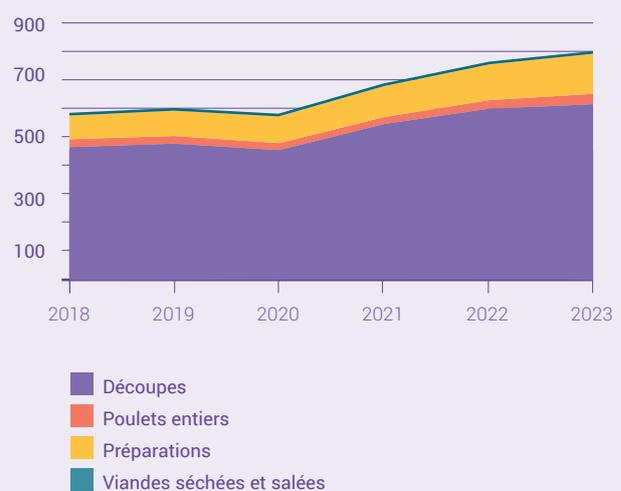
Sources : Agreste, DGDDI et FAOStat

Plus précisément et comme indiqué plus haut, **cette hausse de la consommation est fortement tirée par l'offre alimentaire proposée en restauration hors domicile (RHD) et en plats préparés**. Or, la viande consommée en RHD et utilisée par les industriels (dans les plats préparés et les produits transformés contenant de la viande) provient majoritairement d'importations. Ainsi, pour la Cour des comptes, cette « évolution de la consommation accentue le décalage avec la production et renforce le recours aux importations »¹⁴¹.

→ Fig. 25 ci-contre.

En ce qui concerne la viande de poulet servie en RHD, les importations représenteraient 60 à 75 %¹⁴². Ce chiffre est bien supérieur au taux d'importation global du poulet, et montre que ce secteur a davantage recours aux importations que les approvisionnements à domicile des Français.

FIG. 25 LA HAUSSE DES IMPORTATIONS DE POULET EST PORTÉE PAR LES MORCEAUX DÉCOUPÉS FORTEMENT UTILISÉS EN RESTAURATION HORS DOMICILE ET DANS LES PLATS PRÉPARÉS ET TRANSFORMÉS



Sources : DGDDI

¹⁴¹ Les soutiens publics à la filière volaille de chair, Cour des comptes, 2024.

¹⁴² Rapport d'information « Compétitivité de la ferme France », Duplomb, Louault, et Mérou, 2022.

Pour la viande bovine aussi la viande importée est majoritaire dans les plats servis en RHD, à hauteur de 55 % ¹⁴³. Les importations pour le secteur de la RHD concentrent ainsi près des deux tiers des importations totales de viande bovine. Cette concentration de la viande de bœuf importée par la RHD est à ce titre frappante, la RHD représentant seulement un quart de la viande consommée, mais plus de la moitié des importations.

La baisse du cheptel en cours est régulièrement mise en avant pour expliquer les importations. Or, la majeure partie de ces importations provient de la restauration commerciale et rapide, principalement pour ses approvisionnements en viande hachée. Les plats préparés contenant du bœuf vendus par la grande distribution constituent la deuxième source d'importations de viande bovine. **Dans bien des cas, le recours à l'importation s'explique davantage par un choix économique de la part d'acteurs de l'industrie agroalimentaire et de la restauration qui valorisent peu l'origine de la viande utilisée, que par un déficit d'offre.** Ainsi, sur la période 2020-2022, le taux d'auto-provisionnement français en viande bovine était de 95 % ¹⁴⁴. Le taux de recours aux importations était de 21 % sur la même période, montrant que le recours aux importations n'est pas qu'une question de capacité de production.

Des décalages entre les aliments produits et consommés

L'analyse des taux d'auto-provisionnement (production / consommation) au regard des taux de recours aux importations est instructive. Si le taux d'approvisionnement en viande de poulet s'est dégradé (81 % sur les années 2020-2022 ¹⁴⁵), les taux d'auto-provisionnement en viande porcine et bovine sont autour de 100 % (103 % pour les porcs 95 % pour les bovins). D'un point de vue purement quantitatif, la situation n'est donc pas catastrophique pour ces filières. Cependant, elles affichent des taux de recours aux importations pour un quart des quantités consommées sur le territoire. Outre le développement de la consommation en restauration hors domicile commerciale, cela provient d'**inadéquations entre la structure de la consommation et la production, et de phénomènes de flux croisés** (importations et exportations simultanées), relevant en partie des choix des filières.

En viande bovine, l'offre alimentaire importante et l'appétence des consommateurs pour les viandes hachées entre en décalage avec la production du troupeau allaitant, qui est originellement tournée vers la production de viande piécée, mieux valorisée économiquement pour les éleveurs. La forte demande en viande hachée provoque ainsi un déclassement d'une partie de la production de pièces considérées comme plus nobles, issues de la filière allaitante, et en parallèle un appel d'air pour des importations de viandes, notamment issues de vaches laitières de réforme de pays voisins ¹⁴⁶. La viande porcine illustre le phénomène de flux croisés, puisqu'avec un taux d'auto-provisionnement supérieur à 100 %, un quart de la consommation est néanmoins importée sous forme de produits transformés de type charcuterie. À peu près l'équivalent en quantité est exportée sous forme non transformée, car la consommation française délaisse certains morceaux et consomme davantage certaines pièces ou produits élaborés ¹⁴⁷.

¹⁴³ Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ?, Idele, 2024.

¹⁴⁴ Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan, France AgriMer, 2023.

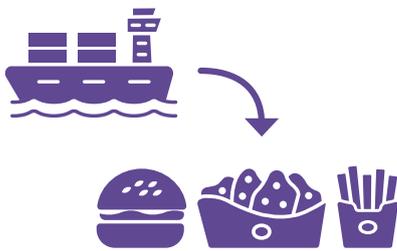
¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ La filière bovin viande, Basic, 2024.

¹⁴⁷ Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme - Analyse des filières lait porc et poulet de chair, Réseau Action Climat, 2022.

Concernant la viande de poulet, bien que le pays ait largement recours aux importations pour pallier à sa consommation (près de 800 milliers de tec en 2023), des volumes importants, bien qu'en repli, sont toujours exportés chaque année, 330 milliers de tec en 2023¹⁴⁸. La production laitière quant à elle est globalement excédentaire, exportant 40 % de sa production sous différentes formes, notamment de la poudre de lait. En revanche, le pays est déficitaire (taux d'auto-provisionnement de 78 % et d'importation de 40 %¹⁴⁹) en matière grasse issue du lait (beurre), notamment du fait du boom des produits transformés et des plats préparés qui en nécessite en quantité importante¹⁵⁰.

Le pays affiche donc des taux de dépendance sur certains segments de consommation, du fait d'une demande plus importante à nos capacités de production en équilibre carcasse matière.



¹⁴⁸ Synthèses conjoncturelles : Aviculture, Agreste, 2024.

¹⁴⁹ Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan, France Agri Mer, 2023.

¹⁵⁰ La filière bovin lait française, BASIC, 2023.

Agir pour la souveraineté des filières animales du pays demande d'agir prioritairement sur le levier de la consommation

La capacité de production animale n'est pas infinie et nécessite d'agir sur la demande

Le niveau actuel des importations de viande mérite une réaction forte et des mesures politiques adaptées. Un kilogramme de poulet consommé sur deux est importé, il faudrait théoriquement considérablement augmenter la production de cette filière pour combler l'écart (de 30 à 85 % selon la part de production dédiée à l'exportation réorientée vers la demande intérieure), qui s'élargit année après année du fait de la hausse constante de la demande intérieure. Cependant, pour des raisons d'ordres biophysique et économique, nos volumes de production intérieurs ne pourront pas se substituer à de telles quantités sans accentuer d'autres dépendances aux importations ni la part de la surface cultivée du pays dédiée à l'alimentation des cheptels par ailleurs (cf. parties précédentes). Cette situation serait préoccupante en termes de souveraineté, alors que la filière est déjà largement dépendante de flux venant de l'extérieur pour nourrir les volailles. À ce titre, l'élevage doit être pensé davantage en relation avec la capacité de production des territoires, notamment pour l'alimentation des animaux.

Face à ce constat, la solution à l'équation posée sur la souveraineté ne peut donc pas venir du seul levier de la production. L'action des pouvoirs

publics doit également porter en priorité sur le levier de la consommation de viande, dont le niveau élevé et les évolutions récentes sont le principal facteur d'explication de cette hausse des importations, ce qui implique des politiques alimentaires ambitieuses et volontaristes.

Définir un cap clair en faveur du moins et mieux

La souveraineté de l'élevage est trop souvent réduite à une question de capacité de production. Or, cet enjeu ne peut se résoudre qu'en définissant collectivement ce que l'on souhaite manger, dans quelles conditions de production, et en impliquant l'ensemble des acteurs des filières et de la société civile. **C'est donc bien la question de la politique alimentaire qui doit précéder et guider la question de l'ajustement de la production.**

L'évolution de la demande est souvent présentée comme se réduisant aux choix et comportements des consommateurs, tantôt jugés irrationnels et contradictoires, tantôt jugés responsables par leur rôle de « consomm'acteur ». Or, la littérature scientifique en économie, marketing et sociologie montre que ces « choix » et « comportements », et donc les évolutions de la demande, sont largement conditionnés voire formatés par les décisions des acteurs publics et

des acteurs économiques (industriels, restauration, grande distribution), qui façonnent « l'environnement alimentaire »¹⁵¹. En effet, ces acteurs sont non seulement responsables de l'origine, de la qualité, du mode de production et du type de produit qu'ils proposent, mais ils influencent voire contraignent aussi les choix des consommateurs de multiples manières : mise en avant de tel ou tel plat ou produit dans les rayons et les menus, marketing, publicité et promotions (réductions) pour des produits spécifiques, péréquation des marges pour augmenter ou diminuer de façon délibérée le prix de certains produits au détriment d'autres, etc. Or, ces choix autour de l'offre alimentaire proposée induisent des conséquences lourdes pour le secteur de l'élevage, sa structuration et ses débouchés. Dès lors, les pratiques de ces acteurs économiques doivent être discutées et si nécessaire encadrées dans le cadre de la politique alimentaire de par leur impact sur les évolutions de consommation constatées.

Ces tendances de consommation se développent également dans un contexte où les consommateurs sont souvent mal informés sur l'origine de la viande qu'ils consomment. L'affichage de l'origine n'est pas obligatoire pour les viandes non préemballées destinées à la transformation ou à la restauration, de loin les plus importées en France, ni pour les préparations de viandes¹⁵². La réglementation contient trop d'exceptions. Dès lors l'affichage de l'origine doit être étendu à l'ensemble des produits transformés à base de viande, ainsi que pour la viande de volaille dans la restauration hors domicile. Plus largement, les consommateurs sont généralement peu conscients des conditions de production dans lesquelles sont élevés les animaux, alors qu'ils sont 81 % à souhaiter la fin de la commercialisation des viandes issues des élevages les plus intensifs¹⁵³.

Ils le sont encore moins des enjeux de dépendances aux importations pour les approvisionnements nécessaires à la production animale, notamment de volailles (quantité et origine du soja consommé). Ce prérequis est pourtant nécessaire pour améliorer la prédisposition à se tourner vers des productions n'ayant pas recours au soja importé pour nourrir les animaux mais présentant de ce fait un coût plus important.

À ce titre et au regard des enjeux listés précédemment, il apparaît donc nécessaire de définir et **mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses visant à la fois une diminution de la consommation de viande et produits laitiers et un recentrage de la demande vers des viandes de qualité et produites en France, tout en activant par ailleurs d'autres leviers pour garantir des débouchés et une rémunération juste et suffisante pour les éleveurs qui pratiquent ou sont en transition vers des modes de production durables**. La littérature scientifique, les rapports d'instances publiques et les travaux de think tanks portant sur la question de l'évolution de la demande alimentaire et sur l'enjeu de réduire la consommation de viande sont nombreux, à l'image des publications récentes du Conseil National de l'Alimentation¹⁵⁴, de France Stratégie¹⁵⁵, du Haut Conseil pour le Climat¹⁵⁶, de l'IDDRI¹⁵⁷, de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE)¹⁵⁸, et de nombreux articles dans des revues à comité de lecture¹⁵⁹. En s'appuyant sur ces travaux, le Réseau Action Climat propose la mise en œuvre des mesures suivantes pour faire évoluer la demande vers moins de viande, mais de la viande de qualité et produite en France →

¹⁵¹ Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?, IDDRI, 2023.

¹⁵² Les soutiens publics à la filière volaille de chair, Cour des comptes, 2024.

¹⁵³ Baromètre sur la consommation de viande : quelles nouvelles attentes ? Harris Toluna, 2023.

¹⁵⁴ Avis n°90 – 07/2022 – Nouveaux comportements alimentaires : propositions d'actions pour une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables, Conseil National de l'Alimentation, 2022.

¹⁵⁵ Pour une alimentation saine et durable - Rapport pour l'Assemblée nationale, France Stratégie, 2023.

¹⁵⁶ Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste, Haut Conseil pour le Climat, 2024.

¹⁵⁷ Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?, IDDRI, 2023.

¹⁵⁸ Réduction de la consommation de viande : des politiques publiques bien loin des objectifs de durabilité, I4CE, 2023.

¹⁵⁹ Voir par exemple : « A Review of policy levers to reduce meat production and consumption », Bryant C. et al., Appetite, 2024.

1

Pour limiter la consommation et la commercialisation de viandes importées, et favoriser la consommation de viande de qualité produite en France :

→ Assurer la clarté de l'indication de l'origine de la viande dans les restaurants, fast food et services de livraison de repas, ainsi que dans les produits transformés et plats préparés carnés vendus dans les multiples circuits de distribution.

→ Étendre les objectifs de la loi EGAlim portant sur la restauration collective aux secteurs de la restauration commerciale et de la grande distribution, en incluant des objectifs d'offre minimale de viande durable et d'origine France et de protéines végétales.

→ Obliger chaque restaurant à afficher publiquement le pourcentage de produits durables (au sens de la loi EGAlim) dans ses approvisionnements pour renforcer l'information au consommateur (en plus de l'obligation d'affichage de l'origine).

→ Accompagner la restauration collective dans une politique du « moins et mieux de viande » pour atteindre les 60 et 100 % de viande durable fixés par la loi Climat, tout en augmentant l'offre végétarienne.

2

Pour accompagner la diminution de la consommation de viande :

→ Intégrer les enjeux écologiques dans les axes et les recommandations alimentaires du Programme National Nutrition Santé lors de sa prochaine révision comme cela a déjà été fait par d'autres pays européens comme l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou l'Italie. Cela signifie notamment renforcer les recommandations de limitation de la consommation de viande, en incluant la volaille¹⁶⁰.

→ Interdire la publicité, le marketing et les offres promotionnelles pour les produits alimentaires dont le Programme national nutrition santé recommande de limiter ou d'éviter la consommation, à l'exception des produits issus de modèles agricoles et d'élevage durables.

→ Renforcer les moyens du Plan protéines végétales pour en faire un grand plan national de développement de la consommation et des filières de légumes secs, incluant :

- la mobilisation des acteurs de la restauration hors-domicile et de la grande distribution et des campagnes de communication vers les consommateurs ;
- un renforcement du soutien économique aux agriculteurs et aux industries agroalimentaires pour la production et la transformation des légumes secs.

¹⁶⁰ Comment concilier nutrition et climat ? Pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans le Programme National Nutrition Santé, Société française de nutrition et Réseau Action Climat, 2024.

3

Pour améliorer le revenu des éleveurs, augmenter les débouchés et leur donner les moyens de conserver ou d'adopter des pratiques d'élevage plus durables :

- Moduler les soutiens financiers existants pour mieux soutenir les pratiques d'élevages durables, que ce soit à l'installation, lors de la transition ou au maintien.
- Veiller à l'application des obligations de contractualisation écrite avec prise en compte de l'indicateur de coût de production des éleveurs dans la mécanique de construction du prix, conformément aux lois EGAlim.
- Inciter la grande distribution à développer des contrats tripartites avec des exigences minimales en termes de durabilité et de rémunération.
- Augmenter l'enveloppe du Programme National de l'Alimentation (PNA) et flécher les financements vers les Projets Alimentaires Territoriaux intégrant des critères environnementaux et solidaires de façon plus conséquente.
- Lutter contre la concurrence déloyale en rejetant les traités de libre-échange problématiques comme celui avec le Mercosur, et en instaurant des mesures miroirs.
- Lancer une réflexion sur l'adaptation des offres alimentaires en produits animaux par rapport aux ressources et aux capacités de production du territoire.

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), dont la publication était prévue en juillet 2023 par la loi Climat de 2021, est un véhicule tout à fait adéquat pour fixer un cap clair et intégrer de façon cohérente ces mesures visant à faire évoluer de manière concomitante et coordonnée les pratiques des consommateurs, des industriels, des distributeurs et des éleveurs, en assurant un partage équitable de la valeur sur l'ensemble de la chaîne.

Le Réseau Action Climat, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 1900 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique: les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le changement climatique :

